

Les ENSEIGNEMENTS
de MUSIQUE, DANSE
et ART DRAMATIQUE
dans les conservatoires
nationaux de région et les
écoles nationales de musique
Résultats de l'enquête annuelle

Année scolaire 2000-2001



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction de
l'administration
générale

Département
des études et de la
prospective

Responsable des statistiques : Jeannine Cardona

Rédaction : Nathalie Berthomier.

Mise en page : Zelmira Chéry

Comité éditorial : Jacqueline Boucherat, Gilbert Labelle, Paul Tolila

Chef du Département des études et de la prospective : Paul Tolila

Responsable des publications : Jacqueline Boucherat.

© Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'administration générale,
Département des études et de la prospective, Paris, 2002

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE	
Présentation générale des écoles	7
Le statut	7
L'offre d'enseignement	7
Le personnel non enseignant	8
Répartition régionale	8
La taille des CNR et des ENM	10
DEUXIÈME PARTIE	
L'enseignement de la musique	15
Les enseignants de musique	15
Les élèves de musique	18
Les disciplines musicales	22
Les diplômes et récompenses de fin d'études	27
Les classes à horaires aménagés	27
TROISIÈME PARTIE	
L'enseignement de la danse	29
Les enseignants de danse	29
Les élèves de danse	32
Les disciplines chorégraphiques	37
Les diplômes et récompenses de fin d'études	39
Les classes à aménagement d'horaires	39
QUATRIÈME PARTIE	
L'enseignement de l'art dramatique	41
Les enseignants d'art dramatique	41
Les élèves d'art dramatique	42
Les disciplines d'art dramatique	44
Les diplômes et récompenses de fin d'études	45
CINQUIÈME PARTIE	
Évolution	47
ANNEXE	
Liste des disciplines musicales enseignées par ENM et par CNR	47

L'enseignement de la musique de la danse et de l'art dramatique est assuré en France par plus de 1 300 écoles publiques. Parmi ces établissements, 395 écoles dispensent un enseignement spécialisé qui relève du Ministère de la culture ¹ :

- les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, le conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris et l'école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg qui forment les professionnels, et qui sont financés par l'État. En 2000-2001 ces quatre établissements ont accueilli 1 896 élèves.
- 141 écoles classées, conservatoires nationaux de région et écoles nationales de musique, dont l'enseignement est contrôlé et qui sont subventionnées par le Ministère de la culture.
- 250 écoles municipales agréées, dont l'enseignement s'adresse essentiellement aux amateurs. Sur l'année scolaire 2000-2001 ² ces établissements ont accueilli 138 459 élèves.

Parallèlement à cet enseignement public, selon un recensement réalisé par le CREDOC ³, l'enseignement musical et chorégraphique est assuré par plus de 3000 structures associatives. Au total, selon cette même source, l'enseignement musical et chorégraphique public et privé concerne près de 800 000 élèves et 40 000 enseignants ⁴.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête annuelle pour l'année scolaire 2000-2001, réalisée par le Département des Études et de la Prospective auprès des 141 établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par le Ministère de la culture : 35 conservatoires nationaux de région (CNR) et 106 écoles nationales de musique (ENM). Les écoles des DOM TOM (1 CNR et 3 ENM) n'ayant pas toutes répondu au questionnaire, l'ensemble des résultats qui suivent concerne les 137 établissements de métropole.

Après une présentation générale des établissements décrivant leur capacité d'accueil, leur statut juridique et les enseignements dispensés, ce rapport décrit les cursus musicaux, chorégraphiques et d'art dramatique proposés par ces écoles. Une première partie concerne les effectifs d'élèves, leurs principales caractéristiques socio-démographiques, leur répartition par cycle, discipline et par région et les diplômes de fin d'études. Dans un second temps, ce document décrit les principales caractéristiques du corps enseignant (statut, disciplines et nombre d'heures enseignées, diplômes possédés, répartition régionale...). Enfin, il retrace l'évolution depuis 10 ans des principaux indicateurs disponibles.

1. Ces écoles sont sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture qui peut parallèlement intervenir en subventionnant l'établissement.

2. « Les écoles municipales de musique agréées. Résultats d'enquête ». année scolaire 2000-2001, Les statistiques du DEP n°2 septembre 2002.

3. « Le développement de l'enseignement de la musique et de la danse. État des lieux et prospective », CREDOC/Ministère de la culture /DAG/DEP 1993.

4. Ces données sont en cours d'actualisation : le DEP réalise une enquête auprès de toutes les écoles publiques de musique.

PREMIERE PARTIE

Présentation générale des écoles

Créé depuis 1969 par le plan «Landowski », le réseau des CNR et des ENM dispense un enseignement de musique et de danse contrôlé par l'inspection pédagogique de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) du Ministère de la culture et de la communication. L'organisation pédagogique doit répondre à certains critères de qualité définis par un schéma directeur mis en place par cette direction, dont le dernier date de 1996. Ce texte définit entre autres la structure des cursus d'enseignement dispensés, les départements pédagogiques obligatoires, le nombre d'heures enseignées, les diplômes de fin d'étude et des normes d'équipement. Par ailleurs, la DMDTS a mis en place des diplômes nationaux (le certificat d'aptitude et le diplôme d'état) nécessaires pour enseigner au sein de ces établissements.

Le statut

Les 137 écoles de métropole classées par le Ministère de la culture ont des statuts juridiques divers, les communes en sont néanmoins les principaux gestionnaires. Le recrutement du personnel, les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que la réglementation tarifaire sont sous la responsabilité des collectivités concernées.

- 113 écoles sont en régie municipale directe ;
- 11 en syndicat mixte (municipalité et département) ;
- 12 dépendent de structures intercommunales ;
- 1 école est en régie départementale directe.

La grande majorité de ces écoles disposent de ses propres locaux, distincts de ceux de la mairie.

L'offre d'enseignement

Outre l'enseignement de la musique dispensé par les 137 établissements de métropole (34 CNR et 103 ENM), 104 écoles possèdent un département de danse (32 CNR et 72 ENM) et 56 un département d'art dramatique (26 CNR et 30 ENM). Pour l'ensemble de ces enseignements (musique, danse et théâtre) les CNR et les ENM ont accueilli, sur l'année scolaire 2000-2001, 136 374 ⁵ élèves. 137 676 élèves sont inscrits en musique ou danse et 1 852 en théâtre. Ces établissements ont employé 7 763 enseignants dont 7 675 ⁶ en musique ou danse et 88 pour l'art dramatique. (voir Tableau 1 page 10).

5. Ce chiffre est net des doubles ou triples comptes ; les élèves inscrits à la fois en musique, en danse et en théâtre ne sont comptabilisés qu'une fois.

6. Il s'agit du nombre de « postes » d'enseignants. Un enseignant est comptabilisé autant de fois qu'il enseigne dans un établissement différent du réseau.

Le personnel non enseignant

À l'exclusion des directeurs, ce personnel se compose de 1 693 personnes dont plus des trois quarts travaillent à plein temps. Il est proportionnellement plus important dans les CNR : 788 personnes pour 34 établissements contre 905 personnes dans 103 ENM. Ceci reflète la différence structurelle existant entre ces deux types d'établissements. Le personnel d'accueil, de surveillance et de service représente 36 % des effectifs. Le personnel administratif (en dehors de la direction administrative) représente 32 % des effectifs et est plus important en ENM (36 %) qu'en CNR (28 %). Enfin, l'ensemble de la direction (directeur, direction pédagogique et direction administrative) représente 14 % des effectifs.

Répartition régionale

Le réseau des CNR et ENM couvre tout le territoire national. Toutes les régions en dehors de la Corse disposent d'au moins un CNR et sont équipées chacune en moyenne de 3 ou 4 ENM. Dans chaque région, au moins deux écoles disposent d'un département de danse (exceptée la Corse où l'on ne compte que l'ENM d'Ajaccio, mais il convient de préciser qu'une antenne de l'école est ouverte à Bastia) et au moins un établissement propose des cours d'art dramatique (à l'exception de la Corse et de la région Basse-Normandie). Le tableau 1 montre la répartition de ces différents enseignements dans chaque région.

On remarque une très forte concentration des équipements puisque 30 établissements sont situés en Île-de-France comptant 1 700 enseignants de musique et de danse pour 27 289 élèves⁷, 10 dans le Nord-Pas-de-Calais avec 430 enseignants et 7 853 élèves et 11 en région Rhône-Alpes où 738 enseignants dispensent des cours de musique et de danse à 13 381 étudiants.

Près d'un élève sur cinq du réseau des CNR et ENM, suit des cours de musique en Île-de-France, et 23 % des élèves de danse suivent ces cours en région parisienne. Plus de 20 % des enseignants de musique (22 %) travaillent en Île-de-France, ce taux est de 27 % pour la danse⁸.

Toutes les communes de plus de 100 000 habitants possèdent un CNR ou une ENM et toutes les villes de plus de 200 000 habitants sont équipées d'un CNR. La majorité des CNR sont situés dans des communes de 100 000 à 200 000 habitants, la majorité des ENM sont au sein de villes de 30 000 à 60 000 habitants.

Tableau 1 – Répartition régionale des enseignements de musique, danse et théâtre au sein des CNR et des ENM⁹

REGIONS	Nombre d'écoles			MUSIQUE		DANSE			ART DRAMATIQUE		
	ENSEMBLE	CNR	ENM	Élèves	Enseignants	Nombre d'écoles	Élèves	Enseignants	Nombre d'écoles	Élèves	Enseignants
TOTAL	137	34	103	125 001	7 185	104	12 675	490	56	1 852	88
ÎLE-DE-FRANCE	30	7	23	24370	1568	23	2919	132	11	329	13
CHAMPAGNE-ARDENNE	3	1	2	2901	146	3	333	10	1	132	2
PICARDIE	3	1	2	1818	125	2	203	6	2	77	3
HAUTE-NORMANDIE	6	1	5	5148	296	5	683	23	2	54	2
CENTRE	6	1	5	4619	315	5	472	25	2	73	2
BASSE-NORMANDIE	3	1	2	2665	131	2	288	11	0	0	0
BOURGOGNE	5	1	4	4696	262	3	227	12	1	16	3
NORD-PAS-DE-CALAIS	10	2	8	7264	408	7	589	22	5	111	6
LORRAINE	3	2	1	3422	204	2	339	7	2	115	5
ALSACE	3	1	2	2998	242	2	137	11	2	63	3
FRANCHE-COMTÉ	4	1	3	3761	219	3	176	6	1	21	1
PAYS-DE-LA-LOIRE	7	2	5	7326	389	6	592	23	5	148	12
BRETAGNE	6	1	5	5310	257	4	320	18	2	43	5
POITOU-CHARENTES	5	1	4	4026	222	5	766	25	2	54	1
AQUITAINE	6	2	4	7779	396	4	658	14	1	51	8
MIDI-PYRÉNÉES	5	1	4	6444	360	3	425	23	2	9	2
LIMOUSIN	4	1	3	3734	176	3	410	9	1	27	1
RHÔNE-ALPES	11	2	9	12172	689	8	1209	49	5	150	6
AUVERGNE	6	1	5	4072	207	4	416	11	1	41	2
LANGUEDOC-ROUSSILLON	3	2	1	2892	172	3	559	11	3	163	4
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7	2	5	6943	366	6	835	39	5	175	7
CORSE	1	0	1	641	35	1	119	3	0	0	0

9. Dans ce tableau un élève est comptabilisé autant de fois qu'il suit l'enseignement d'un département différent (musique, danse ou théâtre).

La taille des CNR et des ENM : 136 374 élèves ¹⁰ et 7 763 enseignants pour la musique, la danse et le théâtre

Au cours de l'année scolaire 2000-2001, les CNR ont accueilli en moyenne 1 464 élèves par établissement contre 841 pour les ENM.

Tableau 2 – Répartition des écoles suivant leurs effectifs d'élèves (sans doubles ou triples comptes)

	Ensemble		CNR		ENM	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	137	100	34	100	103	100
Moins de 500	5	4	–	–	5	5
De 500 à 599	19	14	–	–	19	18
De 600 à 699	18	13	–	–	18	17
De 700 à 799	11	8	–	–	11	11
De 800 à 899	12	9	1	3	11	11
De 900 à 999	15	11	3	9	12	12
De 1 000 à 1 249	24	17	8	23,5	16	15
De 1 250 à 1 499	16	12	8	23,5	8	8
1 500 et plus	17	12	14	41	3	3

Source : MCC/DAG/DEP

La capacité d'accueil des écoles nationales est moins importante que celle des conservatoires. Ainsi, les trois quarts des ENM ont moins de 1 000 élèves, tandis que la très grande majorité des CNR ont une capacité d'accueil qui dépasse ce seuil.

Les établissements classés recouvrent une grande diversité ; la taille des établissements, en terme d'effectifs d'élèves, est très variable : de 391 à 2 843. Ainsi, les quatre plus petites écoles, toutes des ENM, accueillent moins de 450 élèves chacune. Et les quatre plus grandes, des CNR, comptent chacune plus de 1 880 élèves. Les 20 établissements les plus importants, dont 15 CNR, accueillent à eux seuls le quart des effectifs inscrits dans l'ensemble du réseau.

Cette diversité structurelle se retrouve au niveau des effectifs des enseignants. La moyenne se situe à 92 enseignants par CNR et à 45 par ENM.

Tableau 3 – Répartition des écoles suivant leurs effectifs d'enseignants

	Ensemble		CNR		ENM	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	137	100	1	100	103	100
De 20 à 29	10	7	–	0	10	10
De 30 à 39	30	22	–	0	30	29
De 40 à 49	33	24	1	3	32	31
De 50 à 59	17	12	–	0	17	16
De 60 à 69	14	10	4	12	10	10
De 70 à 79	15	11	12	35	3	3
De 80 à 99	9	7	8	23,5	1	1

10. Ce chiffre est net des doubles ou triples comptes ; les élèves inscrits à la fois en musique, en danse et en théâtre ne sont comptabilisés qu'une fois.

100 et plus	9	7	9	26,5	–	–
-------------	---	---	---	------	---	---

Source : MCC/DAG/DEP

La quasi totalité des CNR emploie plus de 60 enseignants tandis que 86 % des ENM sont en deçà de ce seuil.

Les cinq plus petites écoles (parmi les ENM) comptent chacune 26 ou 27 enseignants et les cinq plus grandes (parmi les CNR) entre 143 et 177. Un établissement sur deux emploie entre 38 et 68 enseignants. Mais l'écart entre les deux catégories d'établissement est sensible : un CNR sur deux emploie entre 73 et 101 enseignants et une ENM sur deux en emploie 33 à 53.

DEUXIEME PARTIE

L'enseignement de la musique

Au cours de l'année scolaire 2000-2001, les écoles contrôlées ont proposé 7 185 postes à des enseignants de musique qui ont dispensé des formations à 125 001 élèves. Les élèves sont le plus souvent de sexe féminin et d'âge scolaire, mais les écoles accueillent également de nombreux adultes, en marge du cursus traditionnel. Les instruments dont l'apprentissage est le plus fréquent sont le piano, la guitare, la flûte traversière et le violon.

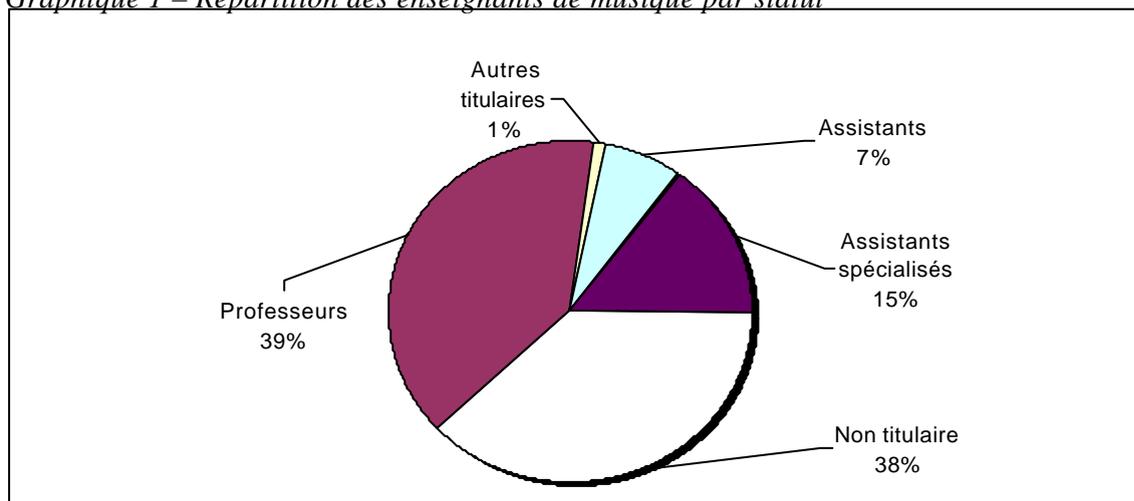
Les enseignants de musique

Le cursus musical concerne 7 185 enseignants auxquels il convient d'ajouter 30 enseignants de danse qui interviennent également dans l'enseignement de la musique. 2 859 enseignent en CNR, 4 326 en ENM.

Statut et cadre d'emploi

Dix ans après la création de la filière culturelle territoriale qui a fixé le principe des cadres d'emploi, et cinq ans après la promulgation de la loi de résorption de l'emploi précaire, la majorité, (62 %) ¹¹ des postes d'enseignants sont tenus par des titulaires. Ce taux est inférieur en ENM où 60 % des enseignants sont titulaires contre 66 % en CNR.

Graphique 1 – Répartition des enseignants de musique par statut



Source : MCC/DAG/DEP

Dans l'ensemble des établissements, 39 % des enseignants de musique sont professeurs, 15 % assistants spécialisés et 7 % assistants. Le cadre d'emploi de professeur concerne 44 % du

11. On rappelle que ce taux est de 43 % au sein des EMMA.

personnel enseignant dans les CNR contre 36 % en ENM. Ainsi la différence structurelle entre les deux catégories d'établissements se confirme dans la répartition des enseignants par statut.

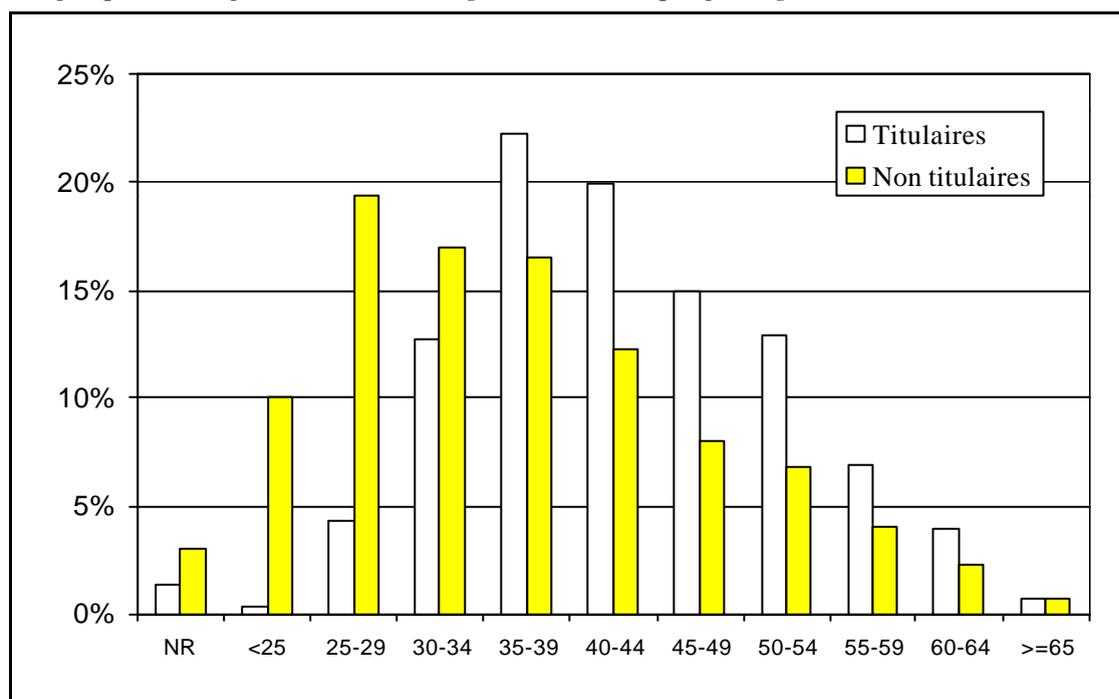
En Île-de-France ainsi qu'en Alsace, un enseignant sur deux est non titulaire, en particulier le cadre d'emploi des assistants spécialisés y est sous représenté (5 à 6 % des effectifs). À l'opposé on compte entre 21 % et 28 % d'enseignants non titulaires en Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plus de la moitié (52 %) des enseignants travaille à temps complet, (48 % en ENM et 57 % en CNR). Ce taux atteint 77 % chez les titulaires et en particulier, 84 % pour les professeurs. La grande majorité des non-titulaires (91 %) travaille à temps partiel.

Âge des enseignants de musique

Les enseignants de musique au sein des établissements classés sont jeunes, la majorité (64 %) sont âgés de 30 à 49 ans, avec de légères différences selon la catégorie de l'établissement.

Graphique 2 – Répartition des enseignants de musique par âge



Source : MCC/DAG/DEP

Les enseignants titulaires sont sensiblement plus âgés que les autres. 46 % des contractuels ou vacataires et 17 % des titulaires ont moins de 35 ans. 24 % des enseignants titulaires ont plus de 50 ans contre 14 % pour les non titulaires. Parmi les enseignants titulaires les assistants spécialisés et les assistants sont les plus jeunes.

Les diplômes possédés

Tableau 4 – Nombre de titulaires du diplôme d'état (DE) et du certificat d'aptitude (CA) suivant la catégorie de l'établissement et le statut des enseignants ¹²

	DE	CA
Ensemble	2 019	3 057
CNR	704	1 391
Professeurs	161	1 157
Assistants spécialisés	244	25
Assistants	31	5
Autres titulaires	1	6
Contractuels ou vacataires	267	198
ENM	1 315	1 666
Professeurs	331	1 240
Assistants spécialisés	425	30
Autres titulaires	52	18
Contractuels ou vacataires	507	378

Source : MCC/DAG/DEP

- 2 019 enseignants de musique sont titulaires du diplôme d'état (DE), soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente : 704 enseignent dans des CNR, 1 315 dans des ENM. Ce sont essentiellement des non titulaires et des assistants spécialisés. Les titulaires du DE représentent 25 % des effectifs d'enseignants de musique des CNR et 30 % de ceux des ENM. En cinq ans ils sont passés de 13 % de l'effectif total des enseignants à 28 % aujourd'hui ¹³.
- 3 057 enseignants ont le certificat d'aptitude (CA) (43 % des enseignants ¹⁴), 1 391 en CNR (près d'un enseignant de musique sur deux dans les CNR) et 1 666 en ENM (39 % des enseignants en ENM). Ces proportions sont quasiment stables depuis l'année précédente. Ce sont principalement des professeurs et des non titulaires.
- et 166 sont titulaires du DUMI 44 en CNR, 122 en ENM. Cette donnée est à utiliser avec précaution compte tenu du fort taux de non-réponses sur ce diplôme.

Plus des quatre cinquième (85 %) des professeurs ¹⁵ sont titulaires du CA (92 % en CNR), et 61 % des assistants spécialisés ¹⁶ possèdent le DE (64 % en ENM). Parmi les enseignants

12. Au total en musique on compte 5 % de non-réponses sur la détention du DE et 5 % sur le CA. Les données sur le 1^{er} prix des CNSM et sur la détention de la médaille d'or sont trop hétérogènes pour être exploitées de façon fiable.

13. 28 % des enseignants de musique au sein des EMMA sont titulaires du DE.

14. Ce taux est de 17 % au sein des EMMA.

15. Parmi les professeurs 21 n'ont pas précisé s'ils étaient titulaires du CA.

16. Parmi les assistants spécialisés 8 n'ont pas précisé s'ils étaient titulaires du DE.

contractuels ou vacataires ¹⁷, 29 % sont titulaires du DE, 21 % du CA. Les données sur les diplômes des non titulaires sont biaisées par les non-réponses.

En Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 55 % et 65 % des enseignants sont titulaires du CA. À l'opposé en Franche-Comté, Aquitaine et Midi-Pyrénées, ce taux varie entre 27 et 32 %. Enfin, entre 38 % et 41 % des enseignants sont titulaires du DE en Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne.

Les intervenants en milieu scolaire

Au sein des établissements scolaires d'enseignement général, 432 enseignants de musique font des interventions : 128 sont enseignants dans 14 CNR, et 304 dans 66 ENM. Au total, 4 331 classes du primaire sont concernées et 173 classes du secondaire.

Les élèves de musique

Sont inscrits en musique 125 001 élèves, dont 45 656 en CNR et 79 345 en ENM.

Principales données sociodémographiques sur les élèves de musique

Les femmes sont majoritaires dans l'enseignement de la musique : elles représentent 56 % des effectifs. Il n'existe pas de différences significatives entre les deux catégories d'établissements et la répartition régionale ne montre pas de disparités sensibles, excepté quatre ENM qui accueillent une population étudiante majoritairement masculine (un peu plus de 50 % des élèves de musique).

La population des élèves est en âge scolaire : 66 % de l'effectif des CNR et ENM a moins de 16 ans.

Tableau 5 – Répartition des élèves de musique par âge

	Ensemble		CNR		ENM	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
TOTAL	125 001	100	45 656	100	79 345	100
Moins de 8 ans	16 887	14	5 574	12	11 313	14
De 8 à 10 ans	27 634	22	9 699	21	17 935	23
De 11 à 12 ans	17 245	14	6 051	13	11 194	14
De 13 à 15 ans	20 450	16	7 585	17	12 865	16
De 16 à 17 ans	9 851	8	3 753	8	6 098	8
De 18 à 19 ans	6 524	5	3 215	7	3 309	4
De 20 à 24 ans	9 685	8	5 304	12	4 381	5
De 25 à 29 ans	5 204	4	2 238	5	2 966	4
30 ans et plus	11 521	9	2 237	5	9 284	12

Source : MCC/DAG/DEP

17. Parmi les non titulaires 256 n'ont pas précisé s'ils étaient titulaires du DE et 291 n'ont pas fourni de renseignements concernant la possession du CA.

Le cursus musical est essentiellement suivi par des élèves en âge scolaire quelque soit la catégorie de l'établissement. Ainsi 63 % des effectifs des CNR et 67 % pour les ENM ont moins de 16 ans. On remarque également le poids, 12 %, des adultes de 30 ans et plus au sein des ENM.

Quelques particularités régionales existent : dans le Limousin, 23 % des élèves de musique ont moins de 8 ans. En Auvergne, 18 % des effectifs sont âgés de 30 ans et plus.

L'origine géographique des élèves de musique est concentrée sur la commune d'implantation de l'établissement : 65 % des élèves habitent la commune où l'école est implantée et 28 % résident dans le même département.

Les CNR sont légèrement plus ouverts sur l'extérieur : 7 % de leur élèves sont originaires de la région d'implantation de l'école contre 4 % pour les ENM et les élèves étrangers font majoritairement partie des effectifs des conservatoires. Cependant, cette ouverture porte sur des effectifs limités.

Répartition par cycle (voir graphique 3)

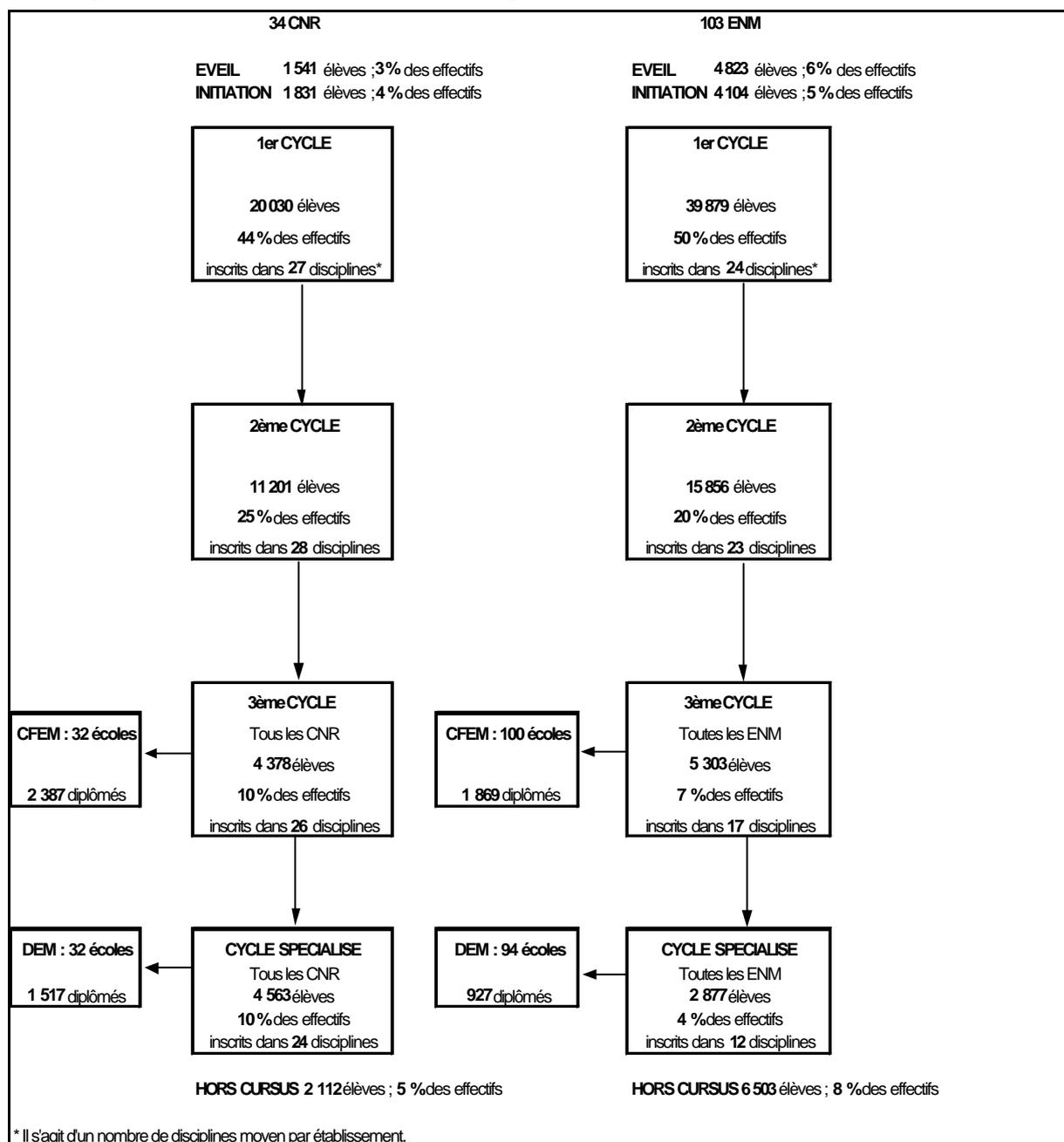
Les études musicales sont organisées en trois cycles pluriannuels. Le troisième cycle conduit au certificat de fin d'études musicales (CFEM) et clôture des études spécialisées pour les amateurs. Il peut se poursuivre par un cycle spécialisé qui mène au diplôme d'études musicales (DEM) et s'adresse aux étudiants désireux de poursuivre un enseignement supérieur et aux futurs professionnels.

Chacun de ces cycles propose un enseignement axé autour de 3 grandes pratiques : formation musicale générale, pratiques instrumentales ou vocales, pratiques collectives.

Le schéma directeur introduit la notion de discipline dominante (dont la liste est établie par le Ministère de la culture et de la communication) dans laquelle l'étudiant choisit une spécialisation. En parallèle il peut éventuellement pratiquer une discipline complémentaire lui permettant de renforcer sa formation.

La catégorie de l'établissement est discriminante. Comme l'illustre le schéma suivant, les CNR sont plus spécialisés dans la préparation des futurs professionnels. Les deux cursus de fin d'études ont un poids deux fois plus important en CNR que dans les ENM.

Graphique 3 – Répartition des élèves de musique par cycle



Source : MCC/DAG/DEP

Sur l'ensemble des écoles, 5 % des élèves sont inscrits en éveil, 5 % en initiation, 48 % en 1^{er} cycle, 21 % en 2^{ème} cycle¹⁸, 8 % en 3^{ème} cycle, 6 % en cycle spécialisé. Enfin, 7 % des effectifs suivent un enseignement musical dispensé en dehors du cursus traditionnel.

En ce qui concerne les CNR, au sein de 3 conservatoires, 20 % des élèves et plus préparent le DEM. En particulier, au CNR de Paris, plus d'un élève sur deux suit le cursus spécialisé. Cinq conservatoires ont un cycle spécialisé qui concerne moins de 5 % de leurs effectifs.

18. Au sein des écoles municipales agréées, 92 % des élèves sont inscrits en 1^{er} ou en 2^{ème} cycle.

En ENM, la part de l'éveil, de l'initiation et du premier cycle est sensiblement plus importante et concerne 61 % des effectifs (51 % en CNR). À l'opposé, les cycles supérieurs sont sensiblement moins développés qu'en CNR. Cependant, 4 ENM, dont 3 situées en Île-de-France, comptent entre 10 et 14 % de leurs effectifs en préparation de DEM.

Le nombre de disciplines suivies par les élèves est par ailleurs sensiblement plus élevé dans les CNR que dans les ENM, en particulier au sein des cycles de fin d'études. Ainsi la préparation du CFEM porte sur 26 disciplines en moyenne par CNR contre 17 en ENM. De même, le DEM concerne cette année 24 disciplines dominantes en CNR contre 12 en moyenne par ENM.

Les disciplines musicales

En dehors de la formation musicale générale, discipline qui réunit la quasi totalité des étudiants, les disciplines regroupant le plus d'élèves¹⁹ restent très classiques et ne varient pas par rapport aux années précédentes : piano, violon, flûte traversière et guitare pour les instruments, pratiques collectives vocales et instrumentales, orchestre, musique de chambre pour les pratiques d'ensemble.

Pour les disciplines instrumentales, les effectifs varient de 205 élèves pour les claviers électroniques à 19 301 élèves pour le piano. Pour les pratiques collectives on compte entre 7 060 étudiants inscrits en musique de chambre et 32 227 en chant choral et ensembles vocaux²⁰.

*Répartition par département et discipline*²¹

Le département²² de formation musicale reste le principal département pédagogique en terme d'effectifs d'enseignants et d'élèves des écoles contrôlées par le Ministère de la culture et de la communication. Globalement ce département mobilise 17 % des postes d'enseignants et 18 % du volume horaire enseigné et concerne 37 % des « élèves cours ».

Exceptée la formation musicale générale, les disciplines qui le composent, sont particulièrement développées en troisième cycle et en cycle spécialisé (au sein de ce département ces niveaux regroupent jusqu'à 35 % des élèves du cursus selon la discipline et la catégorie d'établissement). Ces disciplines sont d'ailleurs proportionnellement plus représentées au sein des CNR, établissement possédant des cycles supérieurs plus importants.

19. Il s'agit au sein de la répartition par discipline « d'élèves cours » : chaque élève est comptabilisé autant de fois qu'il suit de disciplines différentes.

20. Il faut préciser que ce dernier chiffre est sous-estimé. En effet, essentiellement en premier cycle, le chant choral est couramment associé à la formation musicale et n'apparaît donc pas en tant que tel.

21. On trouvera en annexe de ce rapport la répartition par discipline selon la catégorie de l'établissement.

22. La notion de département pédagogique est abordée ici à des fins de présentation. Les écoles au sein desquelles les disciplines sont présentes n'ont pas forcément un enseignement structuré en département pédagogique.

Tableau 6 – Les enseignements par discipline au sein du département de formation musicale

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
Formation musicale	137	1 171	14 692	88 223	1 141
Culture musicale	112	136	1 054	4 819	808
Écriture ²³	96	166	1 512	3 168	119
Composition	38			401	74
Pédagogie fondamentale ²⁴	4			34	12

Source: MCC/DAG/DEP

Parmi les élèves de culture musicale 226 élèves suivent ces cours comme discipline dominante en cycle spécialisé, dont 167 inscrits en CNR. De même, 108 élèves préparent un DEM en écriture en CNR contre 23 en ENM. Exceptés la formation musicale et l'écriture les disciplines de ce département intéressent relativement plus les étudiants hors cursus qui représentent entre 14 % et 26 % des effectifs d'élèves (ce poids est inférieur à 4 % pour la formation musicale et l'écriture).

Enfin, on compte en moyenne 80 élèves en formation musicale par enseignant en CNR et 74 en ENM. Pour la culture musicale ces effectifs moyens sont de 27 élèves en ENM et de 65 élèves en CNR.

Second module d'enseignement par ordre d'importance d'effectifs, le département des pratiques collectives regroupe le chant choral, les orchestres, les ensembles instrumentaux, la musique de chambre et les classes maîtrisiennes. Ce département regroupe 26 % des « élèves-cours » et mobilise 15 %²⁵ des postes d'enseignants et seulement 6 % du volume horaire enseigné : l'encadrement des pratiques collectives correspond souvent à une activité complémentaire à l'enseignement d'un instrument. 7 établissements déclarent ne pas avoir de postes d'enseignant spécifique pour les pratiques collectives instrumentales. Cependant, tous les établissements proposent des pratiques collectives instrumentales et vocales même si cette pratique ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique distinct de l'apprentissage de l'instrument.

Tableau 7 – Les enseignements par discipline au sein du département des pratiques collectives

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
Chant choral-Ensembles vocaux	130	220	1 438	27 156	5 071
Orchestres ²⁶	121	712	2 156	15 493	1 507

23. Il s'agit de 166 enseignants de la discipline « Écriture et composition ».

24. On ne dispose pas de données sur les enseignants de « Pédagogie fondamentale ».

25. Contre près du quart des postes d'enseignants au sein des écoles municipales agréées.

26. Il s'agit de 712 enseignants de « pratiques collectives instrumentales » comprenant les orchestres et les ensembles instrumentaux.

Ensembles instrumentaux	108		7 297	2 531
Musique de chambre	125	339	1 834	6 622
Maîtrises	36	14	98	1 386

Source: MCC/DAG/DEP

En ENM près de 3 fois plus de postes d'enseignants sont consacrés aux pratiques collectives que dans les CNR. Enfin le chant choral, les ensembles instrumentaux et les maîtrises s'adressent pour une part importante aux élèves hors cursus, qui représentent pour ces disciplines entre 16 % et 26 % des « élèves-cours ».

Parmi les disciplines instrumentales suivies par les élèves inscrits en musique, le département des instruments à vent, est le plus sollicité (l'éventail de choix des instruments y est le plus large) et regroupe près de 29 000 étudiants dont près de 1 400 en hors cursus. La grande majorité suit un enseignement concernant un instrument de la famille des bois.

Ce département concerne 10 % des « élèves-cours », 20 % des postes d'enseignants et 22 % du volume horaire enseigné.

Tableau 8 – Les enseignements par discipline au sein du département des vents

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
BOIS					
Flûte traversière	137	318	4 375	6 269	218
Clarinette	137	247	3 349	4 548	195
Saxophone	133	228	2 877	3 969	185
Hautbois	136	162	1 834	2 265	114
Flûte à bec	85	128	1 423	1 921	126
Basson	119	121	970	1 084	55
CUIVRES					
Trompette-Cornet	134	213	2 891	3 682	184
Trombone	133	148	1 414	1 676	125
Cor	128	132	1 230	1 550	97
Tuba-Saxhorn	102	84	499	631	69

Source: MCC/DAG/DEP

Le saxophone, le hautbois, le basson, la trompette, le trombone et le cor s'ils ne sont pas enseignés dans toutes les écoles sont présents au sein de tous les CNR. Au sein du département des instruments à vent, les bois et en particulier la flûte traversière enseignée dans toutes les écoles, regroupent le plus d'enseignants et d'élèves pour une durée moyenne de cours de 40 minutes par élève.

Le département des cordes concerne près de 28 000 élèves et 1 538 postes d'enseignants. Il mobilise 17 % des postes d'enseignants et 21 % du volume horaire enseigné. Il concerne 10 % des « élèves-cours ».

Tableau 9 – Les enseignements par discipline au sein du département des cordes

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
Violon	137	561	7 924	10 759	327
Guitare	129	268	3 773	5 487	284
Violoncelle	137	256	3 358	4 380	211
Alto	135	203	2 287	2 800	133
Harpe	88	109	1 348	1 831	59
Contrebasse	129	141	1 244	1 424	106

Source: MCC/DAG/DEP

Le violon représente la deuxième discipline instrumentale en nombre d'élèves inscrits (11 086) et en effectifs d'enseignants (561). 531 élèves préparent un DEM en violon au sein des CNR, 292 en ENM.

Le département des claviers regroupe 8 % des « élèves-cours », 12 % des postes d'enseignants et 15 % du volume horaire enseigné. Le piano est la première discipline instrumentale en nombre d'élèves (7 % des « élèves-cours ») inscrits et d'enseignants (10 % des postes). Le DEM de piano est préparé par 660 élèves au sein des CNR et 475 en ENM. Les enseignants consacrent en moyenne par élève entre 38 minutes²⁷ en ENM à trois quart d'heure en CNR.

Tableau 10 – Les enseignements par discipline au sein du département des claviers

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
Piano	137	892	12 848	18 627	674
Orgue	97	106	1 141	1 349	97
Accordéon	48	53	572	736	87
Clavier électronique	11	7	72	159	46

Source: MCC/DAG/DEP

Exceptées les percussions, les disciplines du département « jazz et musiques dérivées » sont enseignées pour une part importante en hors cursus (24 % des effectifs d'élèves pour le jazz et la musique électroacoustique et 48 % pour les musiques actuelles amplifiées). Ce département reste peu développé au sein des établissements contrôlés. Il concerne 3 % des « élèves-cours », 6 % des postes d'enseignants et du volume horaire enseigné.

27. Toutes les durées d'enseignement par élève sont des estimations. L'enquête ne donne aucun renseignement sur le nombre d'élèves assistant à chaque cours.

Tableau 11 – Les enseignements par discipline au sein du département du jazz et musiques dérivées

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
Percussions	135	207	2 649	3 795	174
Jazz	107	233	2 068	2 812	879
Musique électroacoustique	31	44	505	402	127
Musiques actuelles amplifiées ²⁸	23	57	441	342	310

Source: MCC/DAG/DEP

Au sein des autres départements pédagogiques, le chant concerne 3 194 étudiants, dont 283 préparent un DEM dans ce domaine. Près des trois quarts des élèves inscrits dans la discipline « chanson » le sont en dehors du cursus traditionnel. La musique traditionnelle est également suivie pour une part importante des élèves (38 %) en hors cursus. Enfin, les classes de direction de chœur et d'orchestre sont plus développées en CNR.

Tableau 12 – Les enseignements par discipline au sein des autres départements

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus	Nombre d'élèves hors cursus
VOIX					
Chant ²⁹	124	208	2 623	2 980	214
Art lyrique	18			243	25
Chanson ³⁰	15			113	299
ACCOMPAGNEMENT ³¹	55	451	5 702	578	36
MUSIQUE ANCIENNE					
Musique ancienne	50	134	845	1 290	178
Clavecin	86	82	847	1 076	67
MUSIQUE TRADITIONNELLE	41	87	966	1 115	676
DIRECTION					
d'Orchestre	20	21	95	146	54
de Chœur	30	21	126	293	72

28. La discipline « musiques actuelles amplifiées » est sous estimée compte tenu de son apparition récente dans la nomenclature.

29. Y compris l'art lyrique pour les enseignants.

30. On ne dispose pas de données sur les enseignants de « chanson ».

31. Le département « accompagnement », qui porte sur 451 postes d'enseignants, comprend des enseignants de classes d'accompagnement mais également des accompagnateurs non enseignants.

AUTRE	31	100	528	348	1 240
-------	----	-----	-----	-----	-------

Source: MCC/DAG/DEP

Les diplômes et récompenses de fin d'études

À la fin de l'année scolaire 1999-2000, 4 256 CFEM et 2 444 DEM ont été délivrés. Les lauréats sont principalement issus des CNR qui forment 56 % des diplômés du CFEM et 62 % des DEM. Le nombre de ces diplômes varie d'une école à l'autre en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Pour les CNR, les 32 établissements ont distribué entre 5 et 199 DEM. L'écart pour le CFEM est plus important ; de 4 à 349. Excepté 5 CNR, tous délivrent en parallèle à ces diplômes nationaux des médailles qui concernent 1 009 élèves pour le vermeil, 661 pour l'argent, et 226 pour le bronze.

Pour les ENM, 100 écoles ont distribué 1 869 CFEM à la fin de l'année scolaire 1999-2000. Le nombre de diplômés varie d'une école à l'autre de 1 à 114 : 94 ENM ont distribué 927 DEM (la distribution varie de 1 lauréat à 41). En parallèle, 56 écoles sur 103 distribuent des médailles : 338 étudiants ont eu la médaille de vermeil, 290 celle d'argent et 111 celle de bronze.

Les classes à horaires aménagés

Le lien établi entre l'Éducation nationale et les établissements d'enseignement spécialisé de musique et de danse au travers des classes à horaires aménagés (CHAM), fortement conseillé au sein des CNR et présent dans chaque conservatoire de la métropole, concerne également cette année 50 ENM.

Ces classes permettent à 13 519 élèves de compléter leur formation générale par un enseignement musical dispensé au sein des établissements contrôlés. Ces élèves sont nettement plus nombreux au sein des CNR (8 489) que des ENM (5 030). Tous les niveaux de l'enseignement général y sont représentés du cours élémentaire à la terminale. Les étudiants du secondaire sont majoritaires, en particulier ceux du premier cycle (de la 6ème à la 3ème), qui représentent plus de la moitié des élèves de CHAM. Cette année 342 élèves sont en terminale F11, préparant au bac de technicien musique. Parmi eux 314 étudiants sont inscrits en CNR.

Deuxième section d'enseignement des écoles contrôlées, la danse regroupe sur l'année scolaire 2000-2001, 12 675 élèves inscrits dans 32 CNR et 72 ENM. Cet enseignement est dispensé par 490 enseignants. La plupart des élèves apprennent la danse classique ; ils sont jeunes et plus encore que pour les musiciens de sexe féminin.

Sur les 30 établissements situés en Île-de-France, 23 proposent un enseignement de danse ; dans la région Rhône-Alpes, 8 écoles sur les 11 établissements de la région ont un département chorégraphique ; dans le Nord-Pas-de-Calais, 7 écoles sur 10 sont concernées ; enfin pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, et des Pays-de-la-Loire, 6 sur 7 établissements proposent un enseignement de danse.

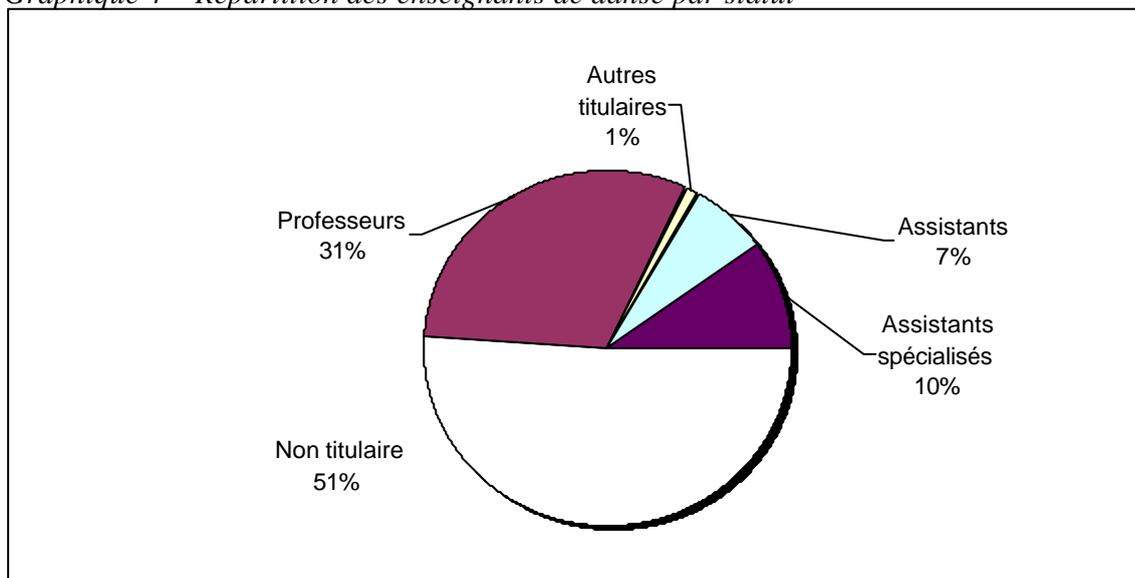
Les enseignants de danse

Au cours de l'année scolaire 2000-2001, l'enseignement de la danse dans les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par le Ministère de la culture est assuré par 490 enseignants dont 226 en CNR et 264 en ENM. Il convient d'ajouter à ces effectifs, 28 enseignants de musique qui interviennent également dans le cursus danse.

Statut et cadre d'emploi

Plus de la moitié des enseignants (51 %) ne sont pas titulaires. Ce taux varie de 48 % en CNR à 54 % en ENM.

Graphique 4 – Répartition des enseignants de danse par statut



Source : MCC/DAG/DEP

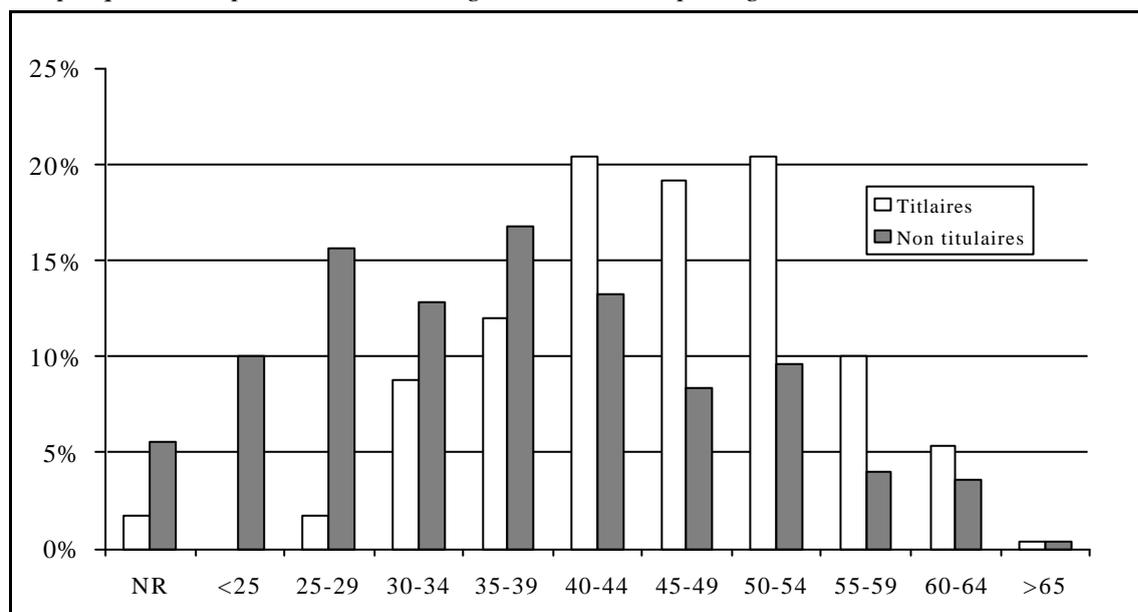
Pour l'ensemble des établissements, 31 % des enseignants sont titulaires du cadre d'emploi de professeur, 10 % sont assistants spécialisés et 7 % sont assistants. On note certaines disparités régionales mais les effectifs d'enseignants de danse sont trop faibles par région pour qu'apparaissent des différences significatives. En effet, mis à part l'Île-de-France qui compte 132 enseignants de danse, Rhône-Alpes en compte 49 et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 39, les autres régions ont moins de 25 enseignants, et 5 régions en comptent moins de 10.

Puisque la moitié des enseignants (49 %) de danse travaillent à temps complet. Comme pour l'enseignement musical, ce taux est sensiblement plus élevé pour les titulaires. Ainsi, le temps plein concerne 84 % des titulaires et en particulier 93 % des professeurs. Les non-titulaires sont employés dans leur grande majorité (85 %) à temps partiel.

Âge des enseignants de danse

Les enseignants de danse sont plus âgés que ceux de musique : 27 % ont plus de 50 ans et la majorité a entre 35 et 54 ans. Les enseignants de CNR sont un peu plus âgés : 32 % ont plus de 50 ans contre 22 % en ENM.

Graphique 5 – Répartition des enseignants de danse par âge



Source : MCC/DAG/DEP

Comme pour le cursus musical, les enseignants contractuels ou vacataires sont sensiblement plus jeunes que les titulaires. La grande majorité des titulaires a entre 35 et 60 ans, celle des non titulaires a moins de 50 ans. Parmi les titulaires ce sont les assistants spécialisés et les assistants qui sont les plus jeunes.

Les diplômes possédés

Tableau 13 – Nombre de titulaires du DE et du CA suivant la catégorie de l'établissement et le statut des enseignants ³²

	DE	CA
Ensemble	177	166
CNR	53	86
Professeurs	9	73
Assistants spécialisés	13	–
Autres titulaires	2	1
Contractuels ou vacataires	29	12
ENM	124	80
Professeurs	24	67
Assistants spécialisés	21	–
Autres titulaires	4	–
Contractuels ou vacataires	75	13

Source : MCC/DAG/DEP

- 177 enseignants sont titulaires du DE ³³. Le diplôme d'état comme pour l'enseignement de la musique est plus fréquent en ENM : 42 % des vacataires ou contractuels sont titulaires du DE. La part des enseignants titulaires du DE continue de progresser dans la population des enseignants de danse, passant de 8 % en 1992-1993 à 36 % en 2000-2001 ³⁴.
- 166 enseignants possèdent le CA ³⁵. À l'inverse du DE, le certificat d'aptitude est plus présent en CNR. Dans l'ensemble des établissements 34 % des enseignants de danse possèdent ce diplôme ³⁶. Enfin, la très grande majorité des professeurs (92 %) possède le CA.

Les interventions en milieu scolaire

En milieu scolaire, 12 enseignants de danse font des interventions : 35 classes du primaire sont concernées et une classe du secondaire.

32. Chiffres partiels compte tenu des non réponses.

33. On compte 44 non-réponses à cette question.

34. **Plus de la moitié** (55 %) des enseignants de danse des EMMA sont titulaires du DE.

35. Il convient de préciser que l'on compte 49 non réponses à cette question.

36. Ce taux est de 14 % dans les EMMA.

Les élèves de danse

Sont inscrits en danse 12 675 élèves, dont 4 304 en CNR et 8 371 en ENM en 2000-2001.

Principales données sociodémographiques

Les garçons sont très peu présents dans les disciplines chorégraphiques. Ils ne représentent que 5 % des effectifs. Les quelques exceptions régionales que l'on peut remarquer portent sur des effectifs très faibles.

Les étudiants de danse sont sensiblement plus jeunes que leurs collègues musiciens.

Tableau 14 – Répartition des élèves de danse par âge

	Ensemble		CNR		ENM	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
TOTAL	3 684	100	823	100	2 377	100
Moins de 8 ans	2 863	23	612	14	2 251	27
De 8 à 10 ans	3 670	29	1 210	28	2 460	29,5
De 11 à 12 ans	2 074	16,5	816	19	1 258	15
De 13 à 15 ans	2 042	16	855	20	1 187	14
De 16 à 17 ans	787	6	376	9	411	5
De 18 à 19 ans	419	3,5	214	5	205	2,5
De 20 à 24 ans	287	2	128	3	159	2
De 25 à 29 ans	129	1	33	1	96	1
30 ans et plus	404	3	60	1	344	4

Source : MCC/DAG/DEP

La majorité des élèves est en âge du primaire, 52 % ont moins de 11 ans. Ils sont plus jeunes en ENM, où 27 % des élèves ont moins de 8 ans contre 14 % en CNR. En ENM les cycles éveil et initiation sont en effet plus développés. Cependant c'est essentiellement en ENM que les adultes de 30 ans et plus sont inscrits. Ces établissements permettent en effet plus facilement des études en dehors des cursus traditionnels.

L'origine géographique des élèves de danse est plus concentrée sur la commune où siège l'établissement que pour la musique. Au total, 72 % des élèves proviennent de la ville où l'école est implantée, ce taux est de 65 % pour les élèves des CNR, contre 76 % pour les ENM. Presque un quart des effectifs (23 %) provient du département d'implantation de l'école (29 % pour les CNR, 20 % pour les ENM). Comme pour l'enseignement musical, la diversité géographique est plus importante pour les CNR mais la zone d'influence des établissements contrôlés pour l'enseignement de la danse est plus limitée que pour la musique et seulement 4 % des effectifs proviennent de l'extérieur du département d'implantation de l'école (7 % pour les CNR et 3 % pour les ENM).

Répartition des élèves par cursus et par cycle

Le schéma directeur préconise deux cursus d'enseignement chorégraphique en fonction des conditions pédagogiques et matérielles des établissements (voir graphiques 6, 7, 8).

Le cursus A mène au diplôme d'études chorégraphiques (DEC) et s'adresse aux futurs professionnels ou amateurs de haut niveau. Ce cursus nécessite l'existence dans l'établissement de classes à aménagement d'horaire. Un élève inscrit en cursus A doit suivre en parallèle à la pratique de deux danses, l'enseignement de la culture chorégraphique et musicale et de l'anatomie physiologie.

Le cursus B prépare au certificat d'études chorégraphiques (CEC) et s'adresse aux amateurs.

Ces cursus sont organisés comme pour la musique en cycles pluriannuels : Éveil, Initiation, Observation/Orientation, Élémentaire, et Secondaire. Des passerelles sont envisagées pour ceux qui désirent changer d'orientation, entre les cursus A et B.

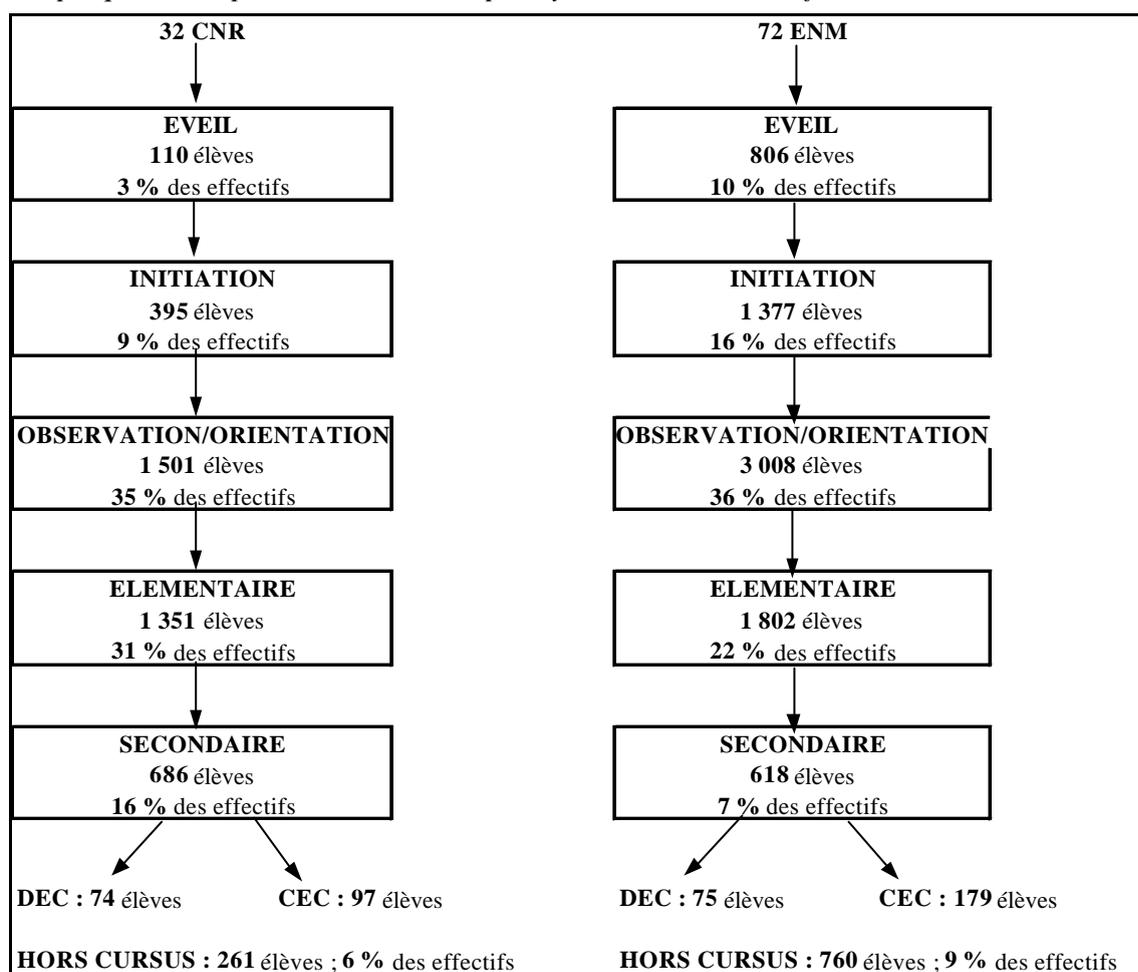
L'enquête révèle que si 20 écoles déclarent organiser des cursus A et 70 des cursus B, 29 établissements ne suivent pas cette organisation pédagogique et proposent un tronc commun aux deux cursus jusqu'au cycle élémentaire, à la fin duquel les étudiants choisissent entre deux filières A et B conduisant respectivement au DEC et au CEC. Enfin, 15 écoles, 11 CNR et 4 ENM, proposent à la fois le cursus A et le cursus B.

Au total, on recense 1 499 élèves inscrits en cursus A dont 967 en CNR, 6 551 en cursus B dont 5 448 en ENM, et 3 604 élèves inscrits dans le cursus menant aux filières A et B³⁷. Le cursus comportant un tronc commun est plus développé au sein des CNR et concerne 46 % des élèves de danse contre 19 % des effectifs en ENM. Enfin, 991 élèves sont inscrits en dehors des cursus traditionnels, 261 en CNR et 760 en ENM.

Comme pour l'enseignement musical, le poids des cursus « préprofessionnels » est plus important dans les CNR que dans les ENM. 9 % des effectifs des CNR sont en cycle secondaire préprofessionnel (cycle secondaire du cursus A et filière A du cursus avec tronc commun) contre moins de 2 % des effectifs d'ENM.

37. La somme des élèves répartis par cursus ne correspond pas à l'effectif total inscrit en danse. Il convient d'y ajouter les étudiants inscrits hors cursus. Par ailleurs pour certains établissements ces données sont issues d'estimations.

Graphique 6 – Répartition des élèves par cycle tous cursus confondus

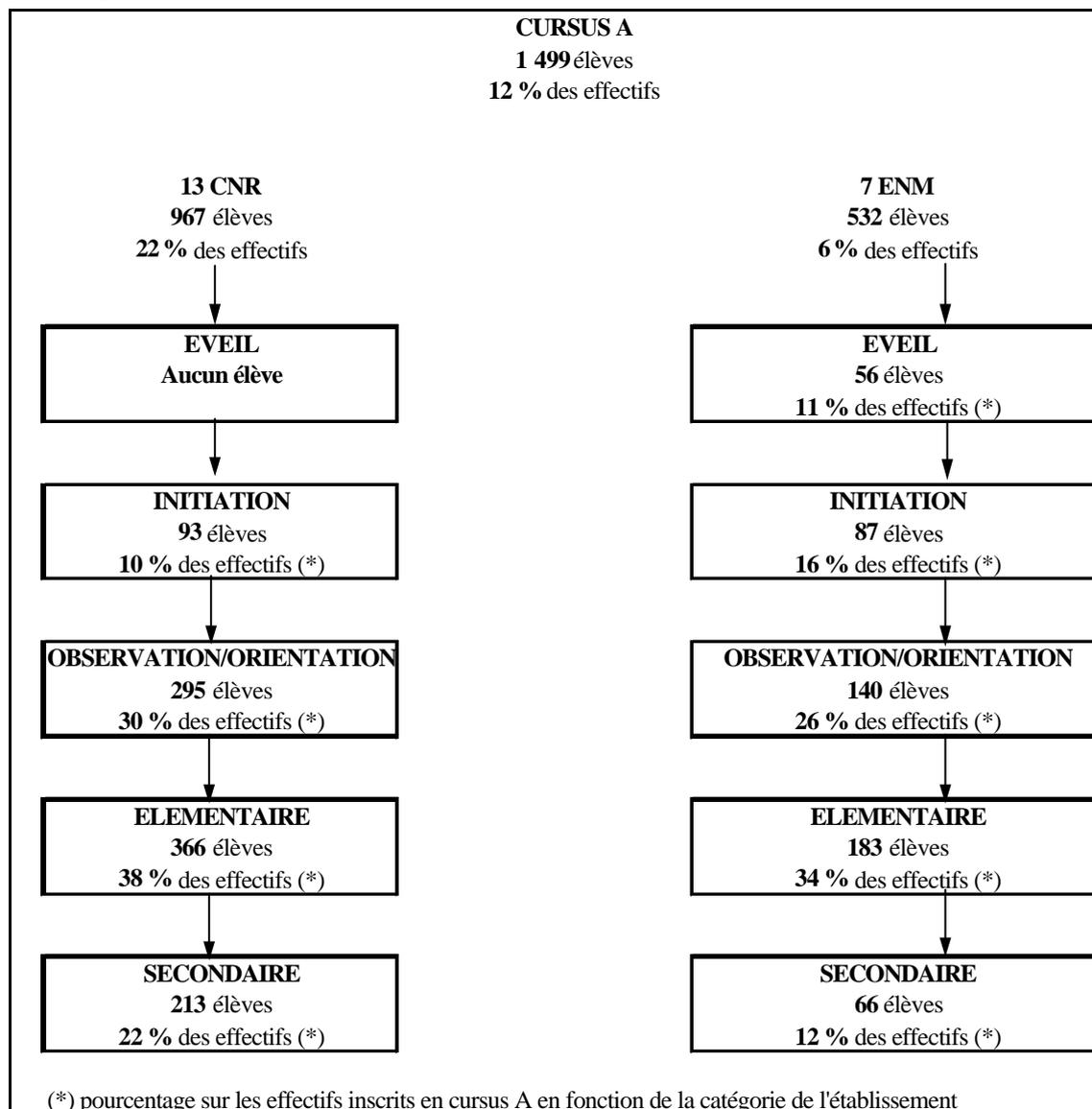


Source : MCC/DAG/DEP

Tous cursus confondus, les ENM restent plus axées autour de l'éveil et l'initiation des étudiants danseurs ; les cycles supérieur, élémentaire et secondaire étant proportionnellement plus importants en CNR. Ainsi, la proportion d'élèves inscrits en cycle secondaire, est deux fois plus importante en CNR, 16 %, que dans les écoles nationales, 7 %. À l'opposé, 26 % des élèves d'ENM sont en cycle éveil ou initiation contre 12 % en CNR. Les ENM sont également plus ouvertes aux élèves désirant pratiquer une activité chorégraphique en dehors des cursus traditionnels.

Le détail par cursus apporte un éclairage complémentaire :

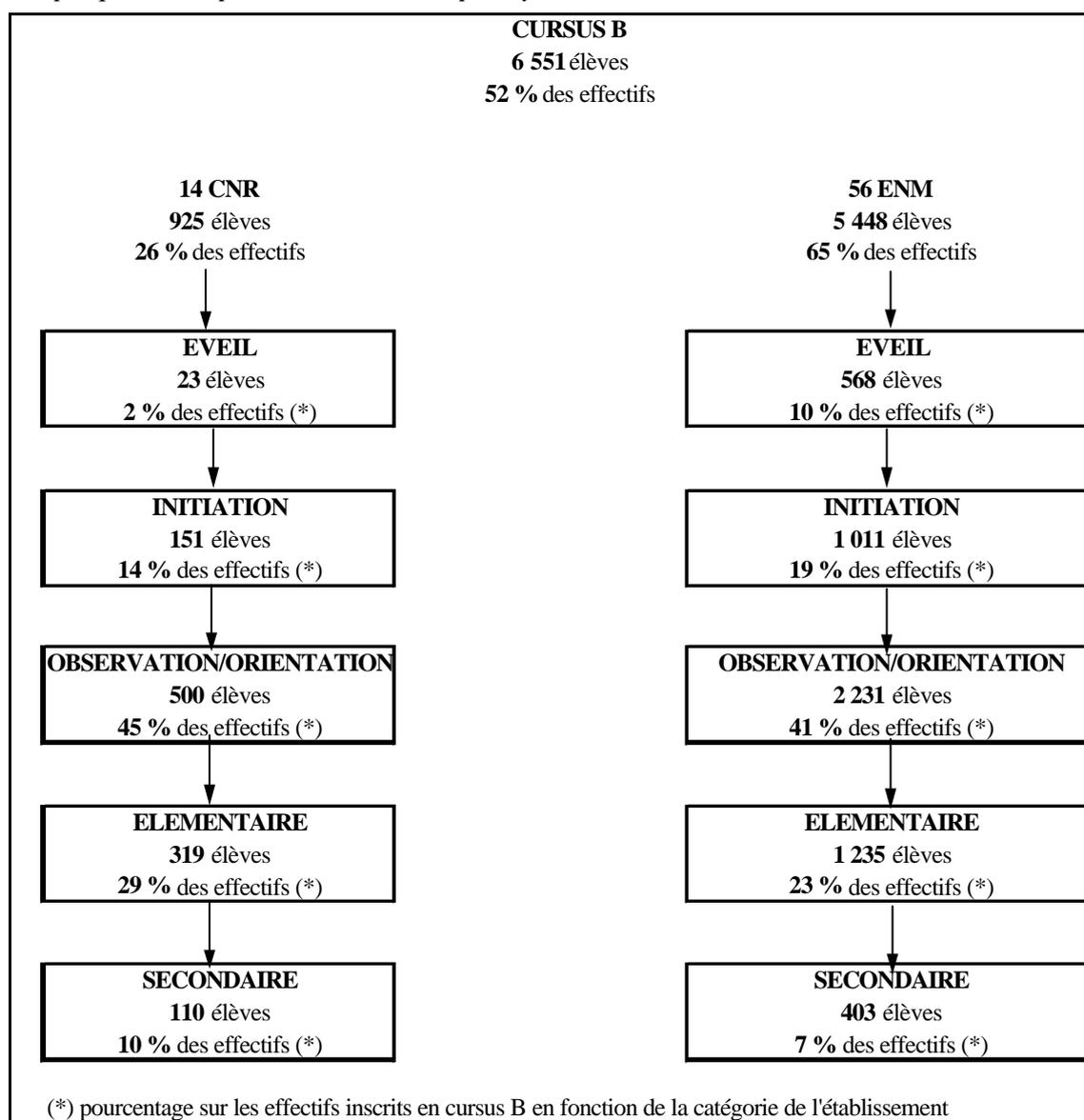
Graphique 7 – Répartition des élèves par cycle CURSUS A



Source : MCC/DAG/DEP

Sur l'année scolaire 2000-2001, 19 % des effectifs inscrits en cursus A sont en cycle secondaire (présent dans toutes les écoles concernées), cette proportion varie sensiblement d'une école à l'autre. Ce cycle concerne 22 % des élèves inscrits en cursus A des CNR contre 12 % pour les ENM. Enfin, le poids total du cursus A représente 22 % des effectifs des conservatoires, contre 6 % pour les écoles nationales.

Graphique 8 – Répartition des élèves par cycle CURSUS B



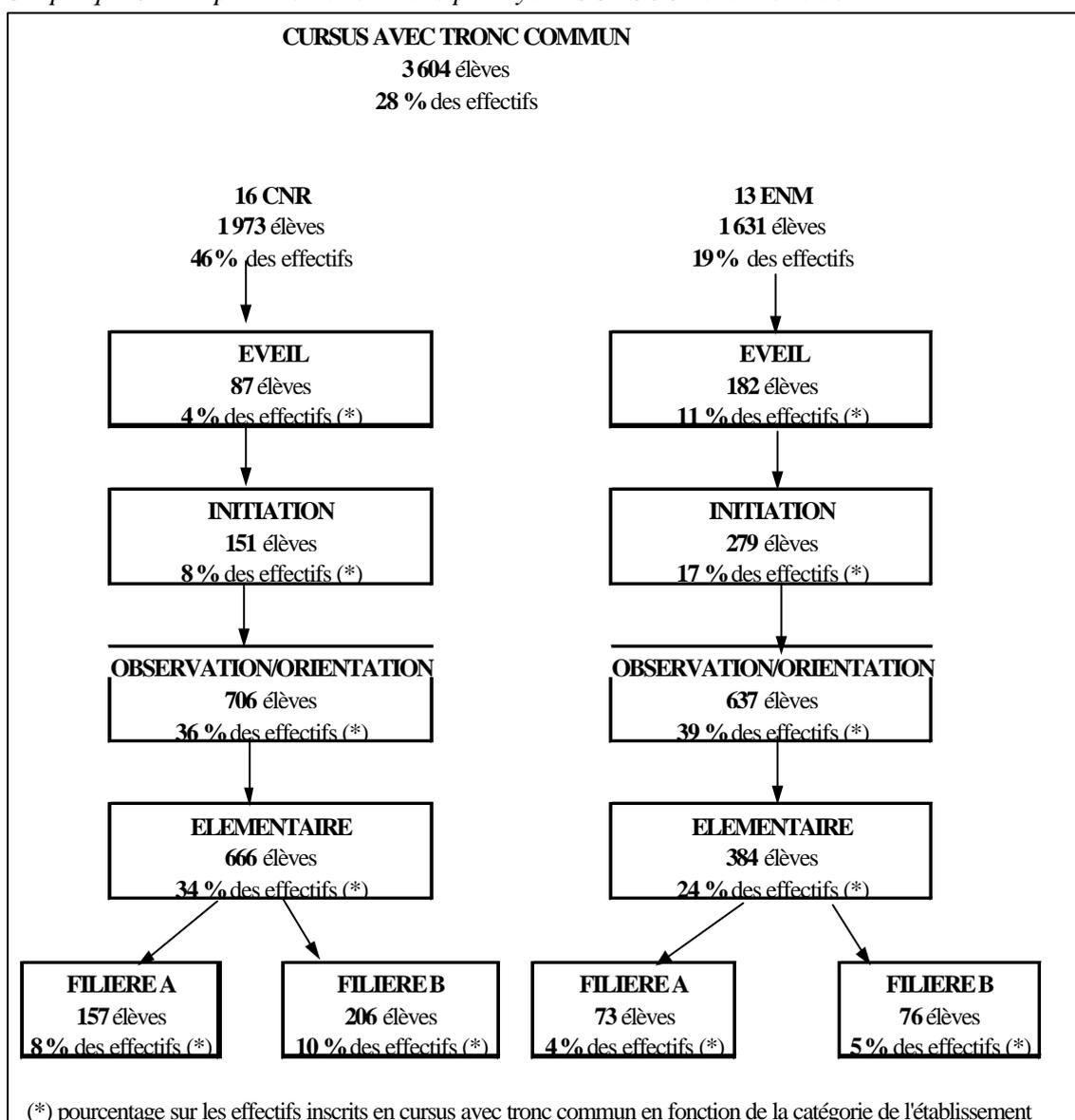
Source : MCC/DAG/DEP

C'est le « cursus danse des ENM », qui concerne dans ces écoles 65 % des élèves danseurs.

On ne remarque pas de différence sensible entre les deux catégories d'établissements, excepté le poids des deux premiers cycles (éveil et initiation) qui concernent 16 % des élèves du cursus B des CNR et 29 % en ENM ³⁸.

38. Attention ces proportions portent pour les CNR sur des effectifs et sur un nombre d'établissements restreints, en particulier au sein d'un CNR le cycle éveil représente 43 % des effectifs.

Graphique 9 – Répartition des élèves par cycle CURSUS avec tronc commun



Source : MCC/DAG/DEP

Le cycle secondaire du cursus avec tronc commun a un poids deux fois plus important en CNR qu'en ENM, quelque soit la filière concernée.

Dans les ENM 28 % des effectifs sont inscrits en éveil ou en initiation contre 12 % en CNR.

Les disciplines chorégraphiques

Le tableau 15 nécessite quelques remarques : Compte tenu des modalités spécifiques de l'enquête il est hasardeux d'effectuer un parallèle direct par discipline entre les enseignants et les élèves. En effet, les disciplines enseignées globalisent souvent tout un

ensemble de matières différentes qui peuvent être difficilement dissociées les unes des autres. Ce comparatif peut être fait pour les principales danses présentes au sein de ces établissements : la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz.

Comme pour l'enseignement musical, quel que soit le cursus choisi par les élèves, les disciplines suivies restent très classiques. La formation musicale pour les danseurs est suivie par 3 242 élèves. Le nombre de postes d'enseignants, 31, est sous évalué, cette discipline est souvent enseignée avec les différentes formes de danse. La danse classique est la principale discipline regroupant 6 982 élèves, 204 enseignants assurant 2 925 heures d'enseignement hebdomadaire. La danse contemporaine concerne 3 111 étudiants, 98 enseignants et représente un volume horaire hebdomadaire de 1 174 heures. Enfin, l'enseignement de la danse jazz reste minoritaire dans ces établissements avec 811 étudiants et 27 enseignants. Elle est enseignée dans 20 ENM (pour un volume horaire hebdomadaire de 222 heures) et 7 CNR (pour 59 heures de cours par semaine).

Tableau 15 – Les enseignements par discipline chorégraphique

	Nombre d'écoles concernées	Nombre de postes d'enseignants	Nombre d'heures enseignées	Nombre d'élèves en cursus
Éveil chorégraphique	37			903
Initiation chorégraphique	89			1 766
Formation musicale danseurs	61	31	175	3 242
Danse classique	101	204	2 925	6 982
Danse contemporaine	61	98	1 174	3 111
Danse jazz	27	27	281	811
Pratiques chorégraphiques collectives	21	13	33	940
Culture chorégraphique et musicale	10			190
Anatomie-Physiologie	8	8	30	131
Autre discipline chorégraphique	9	27	135	202
Accompagnateurs	68	149	1 947	

Source: MCC/DAG/DEP

Les pratiques d'ensemble regroupent 940 élèves et sont plus développées en ENM. Là encore le nombre de postes d'enseignants concerné est sous évalué. On retrouve la place prépondérante de l'éveil et de l'initiation dans les ENM qui comptabilisent 2 164 étudiants dans ces disciplines contre 505 pour les CNR. Les autres disciplines, notamment celles proposées dans le cursus A (culture chorégraphique et musicale, anatomie-physiologie), sont nettement minoritaires ; certaines, au même titre que l'éveil ou l'initiation, sont bien souvent enseignées en association avec une danse.

L'enseignement de la danse se fait avec le soutien des accompagnateurs. On dénombre 80 accompagnateurs dans les CNR et 69 dans les ENM. Cette activité représente 1 947 heures hebdomadaires.

Les diplômes et récompenses de fin d'études

À la fin de l'année scolaire 1999-2000, 149 étudiants ont obtenu le DEC (au sein de 19 CNR et 9 ENM) et 276 élèves sont diplômés du CEC (ceci concerne 18 CNR et 32 ENM). Par ailleurs, 72 élèves ont reçu d'autres titres propres aux écoles.

Les classes à aménagement d'horaires

Un certain nombre d'établissement ont mis en place des classes à aménagement d'horaires : 28 CNR parmi les 32 qui sont équipés d'un département de danse et 25 ENM sur les 72 qui proposent un enseignement chorégraphique. La quasi totalité de ces écoles proposent dans le même temps des classes à horaires aménagés musique. 1 956 élèves bénéficient en 2000-2001 de cet enseignement mixte. Ces classes sont plus développées au sein des CNR avec 1 080 élèves contre 876 en ENM. 62 % de ces effectifs sont du niveau de la 6ème à la 3ème. Cette année 337 élèves sont du niveau de la seconde à la terminale, dont 193 sont inscrits en CNR et 91 étudiants sont en terminale F11'.

QUATRIEME PARTIE

L'enseignement de l'art dramatique

Au cours de l'année scolaire 2000-2001, 56 écoles contrôlées, 26 CNR et 30 ENM, ont proposé 88 postes à des enseignants d'art dramatique qui ont dispensé des formations à 1852 élèves.

Les enseignants d'art dramatique

Au sein des 56 écoles concernées par l'enquête, 88 enseignants dispensent des cours d'art dramatique, 51 en CNR et 37 en ENM.

On recense 2 enseignants en moyenne par CNR contre 1 enseignant pour les ENM. Excepté 2 CNR, tous les établissements emploient moins de 3 à 4 enseignants. Les effectifs varient entre 1 et 8 pour les conservatoires, et entre 1 et 3 pour les écoles nationales.

Statut et âge des enseignants

Tableau 16 – Répartition des enseignants par statut selon la catégorie d'établissement

	TOTAL	Non titulaires	Professeurs	Autres titulaires
ENSEMBLE DES ECOLES	88	49	32	7
CNR	51	26	21	4
ENM	37	23	11	3

Source : MCC/DAG/DEP

La majorité des enseignants (56 %) sont non titulaires. Parmi les 39 enseignants titulaires, 32 sont professeurs (dont la majorité enseigne en CNR) et 7 sont assistants ou assistants spécialisés.

Trente quatre enseignants sont titulaires du certificat d'aptitude³⁹ à l'enseignement de l'art dramatique dont 24 en CNR et 10 en ENM. Sur les 32 professeurs 23 sont titulaires du CA. Enfin, sur les non titulaires, 8 possèdent ce diplôme.

Les enseignants d'art dramatique sont plus âgés que ceux des cursus musique et danse : 63 % ont plus de 45 ans. Ce sont les titulaires qui sont les plus âgés : 79 % ont plus de 45 ans contre 53 % pour les non titulaires.

39. On compte 9 non-réponses à cette question.

Les interventions en milieu scolaire

Les interventions en milieu scolaire sont exceptionnelles en art dramatique. Elles ne concernent que peu de classes du secondaire (sixième à la troisième) et ne touchent qu'une très petite minorité d'enseignants.

Les élèves d'art dramatique

Au sein des 56 établissements concernés, 1 852 élèves ont suivi des cours d'art dramatique sur l'année scolaire 2000-2001, 819 en CNR et 1 033 en ENM.

Tableau 17 – Nombre d'élèves inscrits en art dramatique en 2000-2001

	Nombre d'établissements	TOTAL	Garçons	Filles
ENSEMBLE DES ECOLES	56	1 852	611	1 241
CNR	26	819	297	522
ENM	30	1 033	314	719

Source : MCC/DAG/DEP.

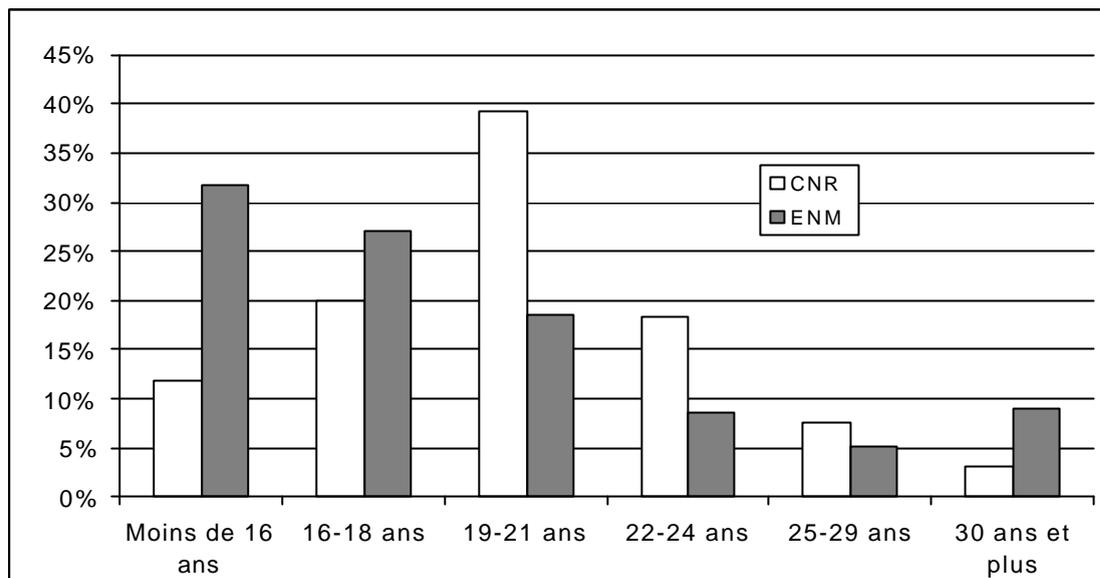
Le poids des ENM qui accueillent 55 % des étudiants des classes d'art dramatique doit être relativisé par le nombre total d'établissements. En effet, si 29 % des ENM assurent l'enseignement de l'art dramatique, 76 % des conservatoires nationaux de région sont concernés par cet enseignement.

On compte en moyenne 36 élèves par ENM et 32 par CNR, mais les effectifs sont très variables d'une école à l'autre : cinq écoles ont accueilli moins de 14 élèves au sein de leurs classes de théâtre, et 5 établissements en ont reçu plus de 57. Les effectifs varient de 8 élèves au minimum à 132 au maximum.

Sur l'ensemble des écoles la population étudiante est essentiellement féminine : (67 %). C'est au sein des CNR que ce taux est le plus faible : 64 % contre plus de 70 % dans les ENM.

Les étudiants d'art dramatique sont sensiblement plus âgés que les élèves de musique et de danse : 43 % des effectifs sont âgés de 20 ans et plus.

Graphique 10 – Répartition par âge des élèves d'art dramatique



Source : MCC/DAG/DEP.

En CNR les élèves de moins de 16 ans sont moins représentés 12 %, contre 32 % en ENM. Cette sous représentation des plus jeunes se fait au profit des étudiants de 19 à 21 ans (39 % des effectifs en CNR contre 19 % en ENM).

Les élèves en art dramatique proviennent majoritairement de la ville où l'école est implantée : 68 % des étudiants réside dans la commune de l'école. Cette proportion est de 73 % en CNR et de 63 % en ENM où 32 % des effectifs viennent de tout le département contre 21 % en CNR. Enfin 5 % des effectifs proviennent du reste du territoire national.

Plus de 40 % des élèves (43 %) sont collégiens ou lycéens ; ce taux est de 26 % en CNR et de 56 % en ENM ; plus d'un tiers (36 %) sont étudiants (50 % en CNR, ce qui reflète la part importante des 19-21 ans dans ces établissements, et 25 % en ENM). Enfin les actifs représentent 19 % des effectifs.

Une école sur deux propose un cursus d'art dramatique organisé en cycles. On compte en moyenne 3 cycles dans les cursus (le nombre de cycles varie d'une école à l'autre entre 2 et 5) et la durée moyenne d'un cycle est de deux années. La durée du premier cycle varie dans un intervalle de 1 à 6 ans, le deuxième cycle de 1 à 4 ans et le troisième cycle de 1 à 3 ans. Cette organisation concerne 1 076 élèves dont la moitié est en premier cycle, 31 % en deuxième cycle et 18 % en troisième cycle.

Près d'une école sur trois propose un cursus sur plusieurs années (en moyenne 3 ans). Cette durée peut varier d'une école à l'autre de 2 à 6 ans : 348 élèves sont concernés par cette organisation. Un élève sur deux est en première année, 30 % en deuxième année et 14 % en troisième année.

Enfin, sept écoles organisent des cours d'art dramatique sous forme d'ateliers exclusivement. Toutes écoles confondues, 284 élèves suivent des cours en atelier.

Les disciplines d'art dramatique

Les écoles d'art dramatique mettent en œuvre différentes pratiques pédagogiques : techniques vocales, travail sur le corps, techniques d'improvisation, travail sur la poésie, enseignement de l'histoire du théâtre et des techniques plus spécifiques comme le travail de clown, masque, mime. Ce travail se fait sur le répertoire classique et contemporain français et étranger. En parallèle certaines écoles possèdent un atelier de réalisation et proposent une préparation aux concours des écoles professionnelles.

La majorité des établissements propose un enseignement basé sur les techniques vocales (respiration, diction), le travail sur le corps, les techniques d'improvisation et le travail sur la poésie. Ces pratiques de base sont représentées dans la quasi-totalité des CNR et des ENM. L'histoire du théâtre est enseignée dans la majorité des CNR mais elle est moins présente dans les ENM. Quant aux techniques spécifiques, elles sont nettement minoritaires, quelle que soit la catégorie de l'établissement.

Tableau 18 – Nombre d'établissements par discipline enseignée

Disciplines enseignées	TOTAL	CNR	ENM
Techniques vocales : respiration, diction...	53	25	28
Travail du corps	52	25	27
Technique d'improvisation	51	24	27
Techniques spécifiques :			
Clown	12	9	3
Masque	16	11	5
Mime	9	5	4
Autre	18	9	9
Travail sur la poésie	44	21	23
Histoire du théâtre	31	18	13
Autres disciplines	14	6	8

Source : MCC/DAG/DEP

D'autres pratiques sont enseignées au sein de ces établissements comme les claquettes, la relaxation, la *Comedia dell'arte*, la comédie musicale, l'escrime, la danse, etc. De plus certaines classes participent à la réalisation de spectacles ou de festivals en collaboration avec les collectivités locales ou les équipements culturels locaux.

Quel que soit le type d'établissement, l'enseignement porte de manière équilibrée sur le répertoire français ou étranger, classique ou contemporain.

Un à deux enseignants au sein d'une école dispensent le plus souvent toutes ces disciplines différentes.

Tableau 19 – Nombre d'enseignants par discipline et volume horaire hebdomadaire enseigné

Disciplines enseignées	TOTAL		CNR		ENM	
	Effectif	Nombre d'heures	Effectif	Nombre d'heures	Effectif	Nombre d'heures
Art dramatique	75	878	39	463	36	415
Diction	17	93	9	49	8	44
Expression corporelle	12	66	8	54	4	12
Autre	14	75	11	54	3	21

Un enseignant est comptabilisé autant de fois qu'il enseigne de disciplines différentes. Source : MCC/DAG/DEP.

Les enseignants d'art dramatique au sein des écoles contrôlées par l'État enseignent plusieurs disciplines. L'art dramatique est la discipline généraliste dominante : il concerne 75 postes d'enseignants pour 878 heures hebdomadaires. Loin derrière, la diction est enseignée par 17 enseignants pour 93 heures hebdomadaires. La discipline « art dramatique » regroupe, un ensemble de disciplines différentes dont la diction, le jeu dramatique, l'histoire du théâtre et l'expression corporelle.

Parallèlement à cela, 40 établissements disposent d'un atelier de réalisation.

Les diplômes et récompenses de fin d'études

À la fin de l'année scolaire 1999-2000, 109 étudiants ont obtenu le certificat de fin d'études théâtrale au sein de 19 écoles (dont 54 diplômés dans 10 CNR et 55 au sein de 9 ENM). En parallèle, 10 établissements ont distribué 58 diplômes spécifiques à l'école.

Quelques CNR (10) et ENM (11) préparent certains de leurs élèves aux concours des écoles professionnelles. Au total 154 étudiants en ont bénéficié.

Enfin, 36 élèves ont réussi les concours d'entrée aux écoles supérieures d'art dramatique.

Tableau 20 – Réussite aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art dramatique à la fin de l'année scolaire 1999-2000

	Nombre d'étudiants	Nombre d'établisse- ments
Au Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris	9	7
À l'École supérieure d'art dramatique de Strasbourg	–	–
À l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre	3	2
À l'École du théâtre national de Bretagne	6	5
À l'École du centre dramatique national de Saint-Etienne	5	5
À l'École régionale d'acteurs de Cannes	5	4
Au Conservatoire national de région de Montpellier	4	1
Au Conservatoire national de région de Bordeaux	4	2

Source : MCC/DAG/DEP

Les résultats suivants portent sur les établissements de France métropolitaine (y compris la Corse appartenant au réseau des CNR et des ENM de 1990/1991 à 2000/2001).

Sept écoles ont été classées ENM durant cette période : Rodez, Niort, Argenteuil, Bourg-en-Bresse, Quimper, Laval et Auxerre, et trois ENM sont devenues des CNR Cergy-Pontoise, Perpignan et Bayonne.

Parmi toutes les écoles interrogées, certaines n'ont pas toujours répondu au questionnaire mais il a été possible d'estimer le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants pour les années manquantes⁴⁰. Ces données portent sur les conservatoires de Strasbourg, Besançon et Douai, ainsi que sur les ENM d'Avignon, Evry, Gap, Romainville, et Perpignan (classée ENM avant 1997).

Tableau 21 – Nombre d'élèves et d'enseignants de musique et de danse dans les CNR et les ENM de 1990/1991 à 2000/2001 : (données des DOM TOM non comprises)

	1990/ 1991	1991/ 1992	1992/ 1993	1993/ 1994	1994/ 1995	1995/ 1996	1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001
Élèves	135 101	134 842	134 219	137 313	138 720	139 099	140 708	139 732	138 338	137 840	137 676
musique	124 896	124 159	123 476	125 528	126 844	126 651	127 986	126 543	125 617	125 133	125 001
danse	10 205	10 683	10 743	11 785	11 876	12 448	12 722	13 189	12 721	12 707	12 675
Ensei- gnants	6 751	6 911	7 048	7 277	7 315	7 360	7 457	7 458	7 513	7 622	7 675
musique	6 394	6 534	6 638	6 847	6 885	6 925	6 993	6 991	7 037	7 131	7 185
danse	357	377	410	430	430	435	464	467	476	491	490

Source : MCC/DAG/DEP

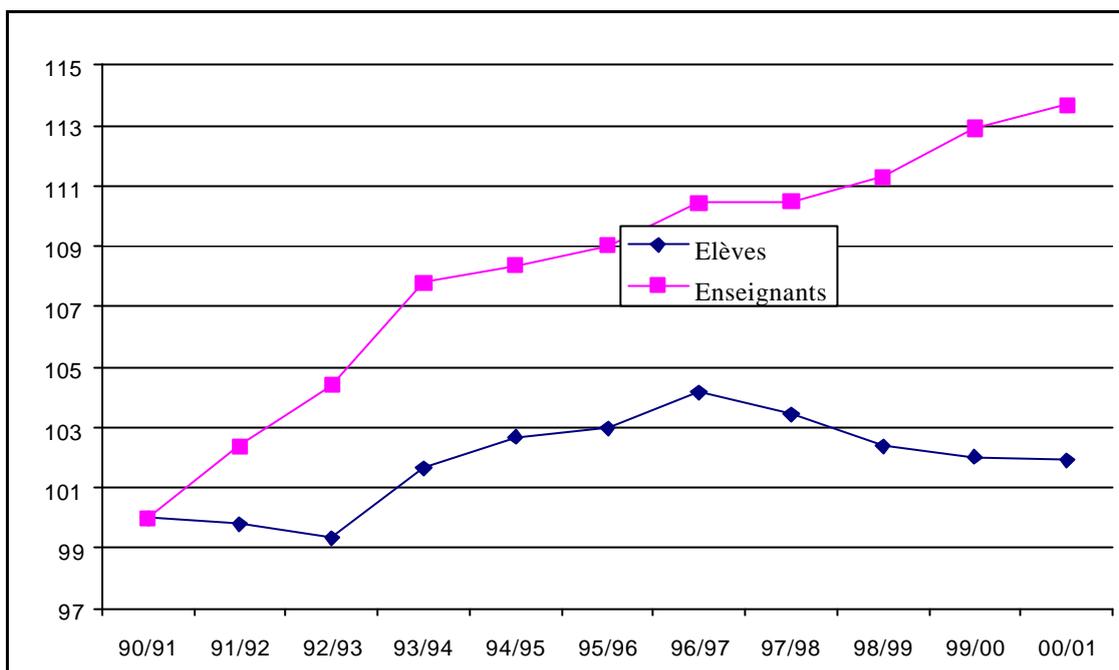
L'effectif d'élèves poursuit sa diminution

De 1990/1991 à 1992/1993, le nombre d'étudiants des CNR et ENM diminue. Cette baisse touche essentiellement quelques établissements dans les régions Corse, Picardie, Centre et Languedoc-Roussillon. En revanche, les effectifs de la région Nord-Pas-de-Calais et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur progressent très fortement durant la période.

40. Estimation par une méthode d'interpolation linéaire

Graphique 10 – Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants
1990/1991

Base 100 en



Source : MCC/DAG/DEP

À partir de l'année scolaire 1993/1994 jusqu'en 1996/1997, cette tendance s'inverse compte tenu de l'arrivée de nouveaux établissements dans le réseau. Enfin, sur les quatre dernières années scolaires, on note une nouvelle baisse (- 2 % au total) des effectifs d'élèves des écoles de musique. De 1990/1991 à aujourd'hui l'effectif moyen par CNR passe de 1 504 à 1 469 élèves. Sur la dernière année scolaire l'effectif moyen par CNR augmentent de 1 %. Par ENM, l'effectif moyen passe sur la même période de 876 à 852 et la diminution porte sur les cinq dernières années scolaires (- 5 % au total).

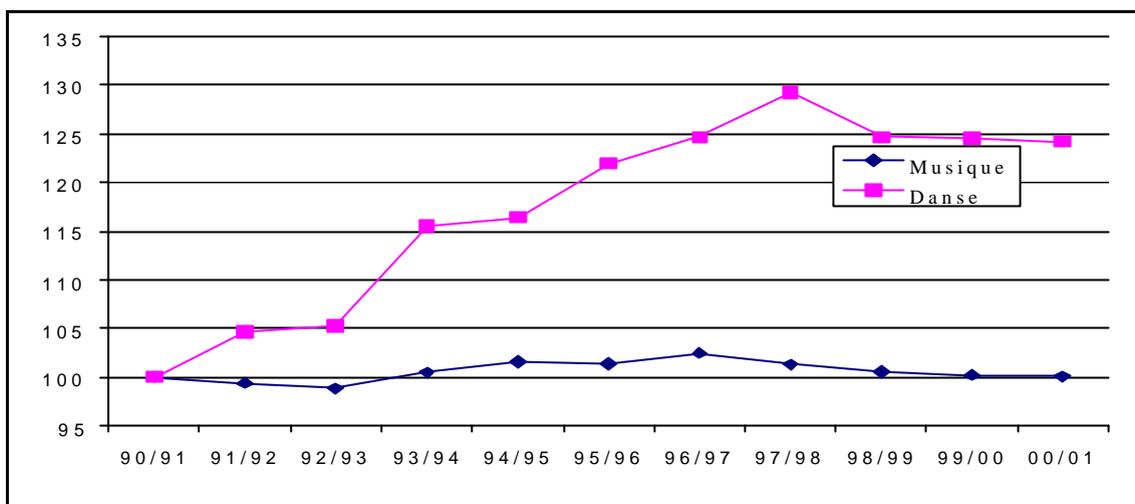
Parallèlement, depuis 1990/1991 les effectifs d'enseignants des CNR et des ENM ont progressé de 14 %. Depuis l'année scolaire 1996/1997, ils progressent de 3 %.

Évolution des effectifs par type d'enseignement

En 2000/2001 les effectifs d'élèves de musique ont quasiment le même niveau qu'en 1990/1991 alors que dans le même temps le nombre d'établissements passe de 130 à 137. Les effectifs moyens par établissement en musique diminuent, passant de 946 en 1990 à 912 aujourd'hui (avec un maximum en 1994/1995 de 954)

Graphique 11 – Évolution des effectifs d'élèves par type d'enseignement
1990/1991

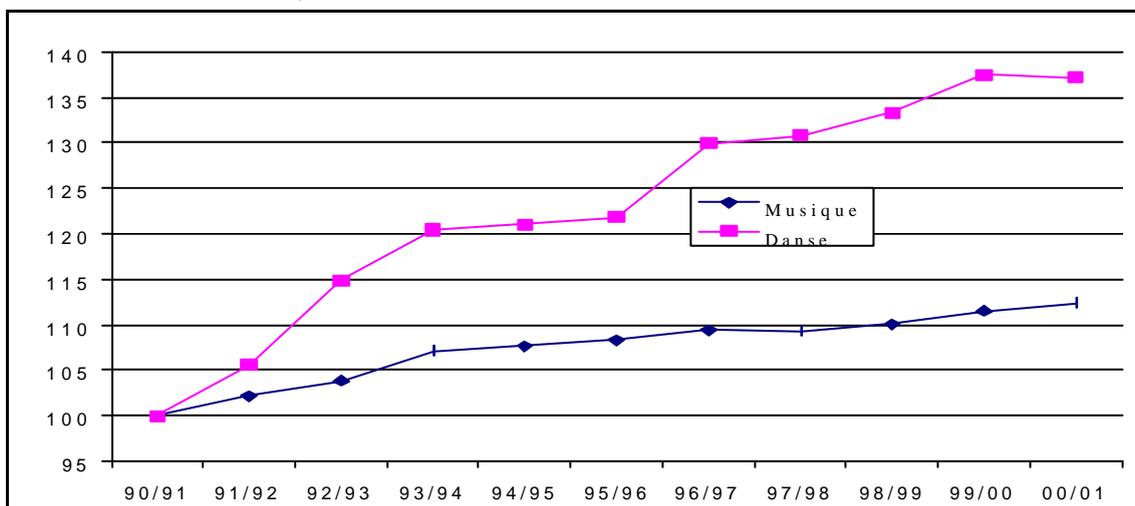
Base 100 en



Source : MCC/DAG/DEP

En revanche, les effectifs de danse progressent sur toute la période de 24 %. Cependant à partir de l'année scolaire 1998/1999, ces effectifs diminuent de 4 %. Sur l'ensemble de la période, c'est au sein des CNR que la croissance des effectifs des élèves de danse a été la plus remarquable, +59 % (et celle-ci se poursuit sur la dernière année scolaire) contre +12 % pour les ENM (avec une diminution des effectifs de 7 % sur les trois dernières années scolaires). Le nombre d'élèves de danse par établissement progresse sur toute la période de 12 % mais diminue de 5 % sur les trois dernières années scolaires.

Graphique 12 – Évolution des effectifs d'enseignants par type d'enseignement : (base 100 en 1990/1991)



Source : MCC/DAG/DEP

Comme pour les élèves, ce sont les effectifs d'enseignants de danse qui ont connu la plus forte croissance : 37 % de hausse de 1990/1991 à 2000/2001. Sur la dernière année scolaire ces effectifs sont stables.

En musique, la croissance des enseignants sur toute la période est de 12 %. Là encore les effectifs sont quasiment stables sur la dernière année scolaire.

Évolution des cadres d'emploi

Les données suivantes portent sur tous les établissements du réseau des CNR et ENM de France métropolitaine (y compris la Corse) depuis 1991-1992, date d'entrée en application de la réforme sur les statuts de la fonction publique territoriale.

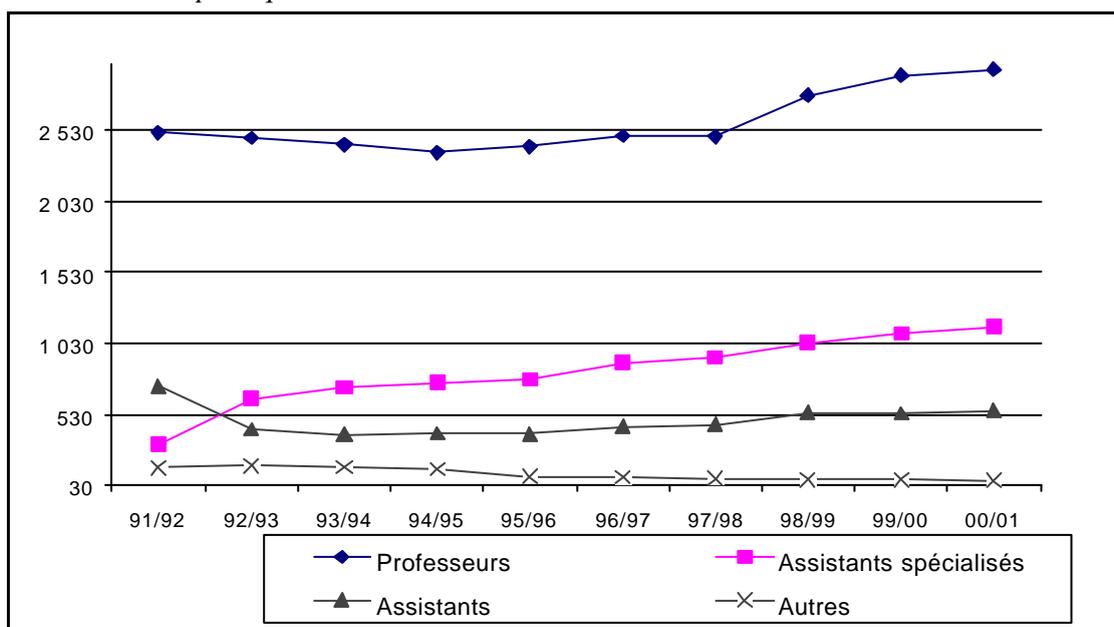
Tableau 22 – Évolution depuis 1991-1992 des effectifs enseignants musique et danse par statut

	1991/ 1992	1992/ 1993	1993/ 1994	1994/ 1995	1995/ 1996	1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001
Total des enseignants	6 911	7 048	7 277	7 315	7 360	7 457	7 458	7 513	7 622	7 675
Titulaires des cadres d'emploi	3 720	3 717	3 695	3 668	3 681	3 916	3 955	4 429	4 626	4 727
Professeurs	2 516	2 478	2 427	2 373	2 417	2 491	2 485	2 777	2 918	2 958
Assistants spécialisés	319	643	722	755	774	894	930	1 037	1 100	1 148
Assistants	731	428	388	396	395	444	460	543	538	556
Autres	154	168	158	144	95	87	80	72	70	65

Source : MCC/DAG/DEP

Les enseignants titulaires des cadres d'emploi représentaient 54 % du corps enseignant en 1991-1992, ils en représentent 62 % aujourd'hui.

Graphique 13 – Évolution des enseignants titulaires des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale



Source : MCC/DAG/DEP

Tous les cadres d'emploi connaissent une croissance de leurs effectifs sur la dernière année scolaire. Tous les corps confondus ils augmentent de 2 %.

Liste des disciplines musicales enseignées
par ENM et par CNR

Année scolaire 2000/2001

La collection « LES STATISTIQUES DU DEP », créée par le Département des études et de la prospective en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.

Les enquêtes peuvent être des enquêtes conduites directement par le Dep ou des exploitations qu'il réalise à partir d'enquêtes et travaux d'autres organismes (Insee, organismes professionnels..) dès lors qu'ils présentent un intérêt pour la connaissance du secteur culturel.

Elle a vocation à couvrir tous les domaines du champ culturel.

De périodicité et de volume variables, les fascicules de la collection « LES STATISTIQUES DU DEP » s'adressent à un public très large ; ils ont pour ambition d'être un instrument de connaissance et un outil de travail pour tous ceux qui veulent mieux connaître la réalité culturelle.

Jusqu'en 2002, les rapports d'enquête étaient diffusés sous forme de documents de travail. Les plus récents sont répertoriés ci-dessous.

Déjà publiés et téléchargeables sur le site

- *L'enseignement de l'art dramatique au sein des CNR, ENM et des EMMA, année scolaire 1999-2000 (DT 1259)*
- *Les écoles de musique et de danse – Activités année scolaire 1999-2000 (DT 1262)*
- *Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999 (LES STATISTIQUES DU DEP n°1)*
- *Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête) année scolaire 2000-2001 (LES STATISTIQUES DU DEP n°2)*
- *Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête) année scolaire 2000-2001 (LES STATISTIQUES DU DEP n°3)*

À paraître

- *L'exploitation pour le secteur culturel des données du recensement de la population de 1999*